

Réunion THEMATIQUE « Paysages et Tourisme » Etretat Le samedi 27 avril 2013

Date : Le 27 avril 2013
Heure d'ouverture : 10h30
Lieu : Salle Adolphe Boissaye
Durée : 2 heures 30 mn
Participants : 116 personnes

Réunion Publique animée par Dominique PLANCHON, membre de la CPDP

Intervenants en tribune :

Pour la CPDP :

- ✓ Olivier GUERIN, président
- ✓ Dominique PLANCHON, membre
- ✓ Jean-Paul ESCANDE, membre

Pour EDF EN :

- ✓ Rémi CASTERAS, responsable des études, WPD Offshore
- ✓ Damien LEVECQUE, coordinateur de projet, EDF Energies Nouvelles
- ✓ Pierre PEYSSON, chef de projet WPD Offshore

Intervenants :

- ✓ Christophe CUSSEAU, Office de tourisme de Fécamp
- ✓ Cyriaque LETHUILLIER, Guide Nature



Olivier GUERIN, Président CPDP

(...) Monsieur le Maire, je vous laisse le micro et la parole.

Franck COTTARD, maire d'Etretat

Oui bonjour, je vous souhaite évidemment la bienvenue à Etretat, lieu ô combien symbolique sur notre côte et son paysage unique. Paysage dont il sera question aujourd'hui évidemment, puisque nous accueillons ce débat public à Etretat pour parler et évoquer les sujets du paysage et du tourisme. Quel plus bel espace, quel plus beau lieu qu'Etretat ?

Etretat qui ouvre ses portes, tel que le veut sa devise, à ce débat. C'est une nouvelle étape, après les étapes successives de Fécamp et de Saint-Jouin-Bruneval. Je dois insister et rappeler que ce sujet qui a fait débat, a été l'objet d'une grande concertation depuis 5 ans et je crois qu'une nouvelle étape aujourd'hui s'annonce pour pouvoir encore une fois débattre de ce projet structurant qu'est le parc éolien offshore de Fécamp. Bien sûr, il sera question de paysages, puisqu'au sein du conseil municipal depuis 5 ans, il a été souvent évoqué la visibilité et l'impact sur le paysage que pourrait avoir ce parc éolien offshore. Et je dois dire que la concertation qui a été menée a permis d'entendre les élus étretatais qui étaient au nombre de 4 au sein du comité de pilotage, depuis 5 ans. Un travail nourri des réflexions de chacun qui a permis d'aller vers un consensus concernant ce sujet, consensus qui a été élargi avec tous les partenaires régionaux, départementaux, mais aussi nationaux. Etretatais membres du Copil qui ont permis de faire avancer aussi ce projet, de faire évoluer aussi l'implantation de ce parc, qui sera donc évoquée à la suite de mon intervention. Il a été bien sûr aussi question de tourisme.

Quel avenir pour le tourisme sur la côte suite à l'implantation éventuelle de ce parc éolien offshore ? L'impact sur la fréquentation touristique- et dans ce cadre nous avons aussi éten- du la réflexion sur la compatibilité avec un projet UNESCO qui avait été évoqué, menée par le département. Mais aussi cette compatibilité avec un projet d'opération Grand Site que nous menons actuellement, avec 13 communes du littoral qui se sont réunies auprès du maire d'Etretat et de la ville d'Etretat pour réfléchir sur l'affluence touristique, l'accueil touristique mais aussi, et c'est un point essentiel, concernant l'UNESCO, l'opération Grand Site ou le parc éolien offshore, sur l'appropriation des habitants. Et je crois que c'est à chaque fois une directive, une obligation, une motivation pour chacun lors de ces concertations. Opération Grand Site et UNESCO qui semblent ne pas être incompatible avec un projet de parc éolien offshore, mais nous en débattons par la suite. Tourisme toujours pour connaître le développement touristique qui pourrait être apporté par ce projet de parc éolien offshore, je crois que c'est un sujet nécessaire d'aborder aussi ce matin.

Et puis bien sûr, il sera question évidemment, au-delà de cette appropriation concernant chaque projet structurant, de questions de développement durable puisque que c'est bien là la quintessence du projet, en évoquant le développement des énergies propres, durables, sur notre côte bien évidemment. Je vous souhaite la bienvenue et puis que ce débat soit nourri et riche d'enseignements. Merci à tous.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Bonjour à tous, merci de votre présence. Avant de laisser la parole au public, qui est l'objet même de cette réunion, je voudrais vous dire quelques mots du débat public, de l'institution du débat public en elle-même et du déroulement de cette réunion.



Après la présentation de son projet par le maître d'ouvrage, nous aurons 2 interventions. Chacune de ces interventions sera suivie d'un temps de questions-réponses, pour vous laisser la parole et permettre au débat de s'instaurer.

Je vous dis quelques mots des principes du débat public. Le débat public porte sur l'opportunité, les objectifs et les grandes caractéristiques du projet. Il se déroule en amont de la décision du maître d'ouvrage. Sous le contrôle de la Commission nationale du débat public, le débat est préparé et animé par une Commission particulière du débat public, qui est indépendante, c'est-à-dire qu'elle n'a pas de lien avec le maître d'ouvrage ni avec aucune autre partie prenante. Elle est neutre, c'est-à-dire qu'elle ne prend pas position sur le projet. Elle est composée d'un certain nombre de membres, autour du président Olivier Guérin qui vous a dit quelques mots. Son rôle c'est d'organiser le débat pour permettre au public d'abord de s'informer sur le projet et de poser des questions pour en obtenir des réponses de la part du maître d'ouvrage. Et aussi d'exprimer des avis, des critiques et des suggestions. Elle veille au respect de 3 principes : la transparence, c'est-à-dire que toute l'information est accessible, le maître d'ouvrage doit apporter une réponse à toutes les questions posées ; l'équivalence, la CPDP garantit à tous le droit de participer, de s'exprimer, quel que soit son statut et sa représentativité ; l'argumentation, la Commission particulière veille à ce que l'ensemble des positions exprimées soit argumentées. Le maître d'ouvrage après moi vous présentera son projet. Et il répondra aux questions que vous poserez dans la salle. A la fin du débat public, il prendra une décision quant aux principes et aux conditions de poursuite du projet.

Le périmètre du débat, il se déroule du 20 mars au 20 juillet. Il porte sur l'opportunité du projet. La Commission particulière a défini un certain nombre de thématiques, celle du jour porte sur les paysages et le tourisme, d'autres porteront sur la formation et l'emploi, sur l'environnement et la biodiversité, sur la pêche et les usages de la mer. Et également sur le raccordement, qui sera présenté par RTE, Réseau de Transport d'Electricité.

Le public peut s'informer, par les documents que vous avez eus à l'entrée de la salle, par les présentations qui vont vous être faites ce jour. Posez des questions et nous veillons à ce que les réponses qui vous seront apportées soient claires, précises et complètes.

Vous avez plusieurs possibilités de vous informer, au cours de cette réunion publique et de celles qui vont suivre : sur le site internet, auquel vous pouvez accéder, vous avez l'adresse sur les différents documents qui vous sont remis, ou à l'aide de contributions publiques. Les réunions, vous pouvez avoir aussi dans les documents qui vous sont remis, le calendrier. La réunion d'ouverture a eu lieu à Fécamp le 25 mars et la réunion de clôture aura également lieu à Fécamp le 10 juillet. Des avis et contributions écrites. Vous pouvez déposer des avis et des contributions écrites, soit sur le site directement, soit en envoyant à la CPDP, dont vous avez les adresses toujours sur les mêmes documents. Vous pouvez aussi rédiger des cahiers d'acteurs. Ces cahiers d'acteurs, contrairement aux questions qui sont posées ce jour, doivent être présentés par des personnes morales, et ils doivent apporter bien sûr un enrichissement au débat. Ils seront tous diffusés sur le site internet et ils seront imprimés et distribués.

Après le débat, dans les 2 mois qui vont suivre la clôture du débat, la CPDP, la Commission particulière rédigera un compte rendu du débat. Le Président de la Commission nationale rédigera un bilan. Au plus tard 3 mois après la publication de ces documents, le maître



d'ouvrage, c'est-à-dire la Société éolienne Offshore des Hautes Falaises publiera sa décision sur la suite qu'il entend donner au projet.

Quelques mots sur l'organisation de la réunion de ce jour. Après la présentation par le maître d'ouvrage de son projet, nous donnerons la parole à vous, public, pour poser des questions. Je rappelle que pour que chacun puisse s'exprimer, nous serons assez exigeants sur le respect des temps de parole. C'est-à-dire que ces questions doivent être posées dans un temps de 1 minute. Si vous ne souhaitez pas intervenir au micro, vous pouvez, grâce aux feuilles qui vous ont été remises à l'entrée de la salle, les transmettre à la Commission particulière ou aux hôtesse par écrit.

Ensuite, nous aurons 2 interventions, qui seront suivies elles aussi d'un temps de questions-réponses. Puis nous vous donnerons la parole pour des prises de position de 3 minutes maximum.

Pour l'élaboration du compte rendu, nous vous demandons de vous présenter, dès que vous obtenez le micro, et de ne pas dépasser le temps de parole qui vous sera imparti, 1 minute pour les questions et 3 minutes pour les interventions. Voilà, maintenant le maître d'ouvrage a préparé un petit film de présentation qui va durer quelques minutes puis nous donnerons la parole à monsieur Pierre PEYSSON qui vous présentera oralement le projet du maître d'ouvrage. Merci.

FILM DE PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Pierre PEYSSON, WPD Offshore va vous présenter le projet et il laissera la parole à Jacques FEER qui vous parlera d'un retour d'expérience sur un parc danois.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Merci beaucoup. Bonjour à tous. Monsieur le maire, bonjour, merci de nous accueillir dans votre belle commune et je rejoins vos propos sur la beauté de votre commune et on y reviendra au cours de cette thématique. Je voudrais aussi remercier la Commission particulière d'organiser ce débat et je voudrais vous remercier également d'être venus si nombreux aujourd'hui, un samedi matin, sous un temps qui est plutôt plaisant.

Je m'appelle Pierre PEYSSON, je suis chef de projet, je travaille pour l'entreprise WPD et je fais partie de ceux qui ont été à l'origine du projet en 2007. Je suis accompagné aujourd'hui en tribune de Damien LEVECQUE, sur ma droite, qui travaille pour la société EDF Energies Nouvelles et qui est coordinateur du projet, et Rémi CASTERAS, qui est responsable des études environnementales et techniques, pour la société WPD.

Ce débat public comme cela a été rappelé et je vais le re-souligner, c'est une nouvelle étape. C'est une étape décisive pour nous, qui nous permet de vous présenter le projet tel qu'il a été construit depuis 5 ans et de s'inscrire dans une démarche d'échanges et de transparence sur les études qui ont été réalisées et sur ce qu'il reste à faire.

Après ce petit film, je vous propose de revenir sur différents éléments, en un petit quart d'heure, la présentation des sociétés qui portent ce projet, les caractéristiques principales du projet aujourd'hui et puis de passer un peu plus de temps sur les aspects paysagers et les aspects liés au tourisme.

Les sociétés qui portent ce projet, il y en a 3 : EDF Energies Nouvelles, DONG Energy et WPD, qui sont des énergéticiens. Alors énergéticiens, ça veut dire que ce sont des entreprises qui produi-



sent de l'électricité, dont le métier c'est de développer, construire et exploiter des centrales de production d'énergie. EDF Energies Nouvelles qui est la filiale du groupe EDF en charge des énergies renouvelables. DONG Energy qui est un énergéticien danois, qui est leader dans l'éolien en mer puisqu'ils ont développé les premiers parcs éoliens offshore au monde, la première éolienne offshore étant datée de 1991. Et WPD, qui est un producteur indépendant d'électricité, qui est présent sur ce projet depuis 2007.

Autour du maître d'ouvrage, on va retrouver différents fournisseurs. Un premier identifié pour les éoliennes, puisqu'Alstom a été retenu pour fabriquer et livrer les éoliennes qui seraient installées sur le projet.

Le projet tel qu'il est proposé au débat public, en quelques éléments, ici vous avez une photo d'un parc en fonctionnement en Angleterre, avec toutes les caractéristiques des éoliennes, des balisages maritimes, avec, on ne le voit pas ici –des câbles qui sont sous le sous-sol marin, pour relier les différentes éoliennes qui produisent de l'électricité. Le parc, il est situé à 13 km des côtes pour les premières éoliennes. C'est un parc qui compte 83 éoliennes pour une puissance totale d'environ 500 MW. Il y a des caractéristiques spécifiques qui ont été travaillées puisqu'on a des alignements particuliers qui ont été proposés en concertation avec les pêcheurs professionnels et les élus, notamment d'Étretat, pour limiter les impacts à la fois sur le paysage et sur la pêche professionnelle, qui étaient deux enjeux extrêmement importants qui ont été identifiés dès le début.

L'éolienne, c'est une puissance de 6 MW. Compte-tenu des conditions de vent qui sont extrêmement fortes au large des côtes fécampoises, on aura à peu près 1 800 GWh, qui seraient produits sur une année, soit la consommation d'environ 770 000 habitants ou 60 % de la population de Seine-Maritime.

Quelques éléments sur les composants qui composent un parc éolien. On retrouve l'éolienne naturellement, qui est posée sur une fondation, qui elle-même est posée sur le sol pour le cas de Fécamp. Les éoliennes produisent du courant. Ce courant est acheminé par des câbles, qui sont enterrés sous le sous-sol marin. Ces câbles-là arrivent à une station électrique, à un poste électrique en mer, qui vient récupérer l'ensemble des câbles et livrer le courant jusqu'à la terre pour qu'il soit distribué, enfin transporté et distribué vers les consommateurs.

L'investissement total pour ce projet, pour tous ses composants, est d'environ 2 milliards d'euros.

Autour de ce projet, naturellement il y a également de l'emploi, et à différents niveaux. On a de l'emploi au niveau national, au niveau régional et au niveau local. Au niveau national, on va retrouver Alstom, qui avec ce projet va créer 4 usines pour fabriquer les principaux composants d'une éolienne. C'est 5 000 emplois qui sont créés par Alstom autour de cette activité. Et en plus de ces usines Alstom, on va retrouver de l'activité sur le port du Havre, avec la construction de fondations gravitaires, l'assemblage des éoliennes puisque le port du Havre sera le port de base pour toutes les opérations durant le chantier. Ce qui correspond à environ 800 emplois pendant 2 ans de chantier.

Pour ce qui est de la maintenance, on a retenu le port de Fécamp en ayant longuement discuté avec les élus de Fécamp et avec la CCI de Fécamp et réservé des espaces. Et une centaine d'emplois seront mobilisés sur Fécamp durant toute la durée de fonctionnement du parc éolien.

Quelques éléments sur le calendrier, quelques grandes étapes. On a beaucoup travaillé depuis 2007, on n'a pas encore fini. Le parc, dans le meilleur des cas, commencerait à produire



à partir de 2018. Aujourd'hui c'est le temps du débat. Si le projet se poursuit, des demandes d'autorisation seront soumises, plus une enquête publique et à partir de 2015, la construction du chantier pourrait commencer.

Je viens sur la partie paysagère, vous avez ici une photo aérienne de la région de Varde, où il y a un parc éolien offshore. En haut à gauche de la photo, vous voyez des éoliennes, c'est le parc de Horns Rev, qui est un parc qui a été construit en 2002, qui compte 80 éoliennes et Jacques FEER, de Dong Energy reviendra sur les retombées touristiques générées par ce parc-là, sur cette région qui est également extrêmement touristique.

Mais au niveau paysager, on a considéré comme une priorité le fait de proposer un projet qui respecte au mieux le paysage. Et quand on a commencé le travail en 2007, on ne savait pas du tout si on allait aboutir. Et on est parti d'une analyse du domaine public de la mer finalement, et des usagers de la mer, en regardant où techniquement on ne peut pas s'installer parce que, soit c'est trop profond, soit il y a des usages existants comme la navigation commerciale, comme des projets d'extraction de granulats marins, comme des radars qui surveillent toutes ces activités en mer. Et donc on a des zones rouges, plus ou moins foncées, qui viennent se dessiner sur cette carte. Et dans les zones blanches, ce sont les zones où finalement techniquement on sait installer de l'éolien en mer. Sauf que ces zones sont extrêmement importantes et on a eu une approche extrêmement... on a eu une approche ascendante. L'objectif était de faire naître un projet depuis le territoire et de le faire venir au niveau national. Sachant que la position finale, on a préféré s'inscrire dans une démarche de concertation initiale extrêmement importante avec les parties prenantes depuis septembre 2007 à juin 2008, ce qui nous a permis de délimiter quelques secteurs, en fait. Et les premières recommandations étaient de développer un parc qui soit assez loin des côtes et le chiffre de 10 km était ressorti. Avec un point particulier pour Etretat qui était de 15 km. Et donc on en a défini une zone d'étude, qui a fait l'objet d'une concertation particulière. Et sur cette concertation particulière, il me semble que c'est la force du projet, c'est d'avoir créé avec les élus de Fécamp, un comité de concertation qui a regroupé différentes parties prenantes autour du sujet. Et ça a permis de créer un véritable échange sur l'ensemble des enjeux et voir finalement ce qui pouvait être fait, ce qui pouvait ne pas être fait et essayer de trouver une position commune acceptable pour l'ensemble des membres.

Quelques dates-clés. Ce comité de concertation a été lancé en avril 2008. Le premier travail était de définir la zone d'implantation compte tenu des enjeux. L'enjeu paysager et l'enjeu pêche ont été identifiés comme extrêmement importants. Une zone a pu être identifiée en septembre 2008. On a continué à travailler pour définir au sein de la zone définie, quelle était la meilleure implantation des éoliennes pour que l'on respecte les différents enjeux qui avaient été identifiés. Et on a abouti en avril 2011 à l'implantation d'un projet, qui a été validé par ce comité de concertation et qui a été soumis à l'appel d'offre et qui a été lauréat à l'issue de cette période-là.

Je reviens sur le groupe de travail paysage. Il y a eu une analyse particulière depuis Etretat qui a été menée avec les élus d'Etretat, où finalement on est parti de cette zone d'étude et on a essayé de comprendre depuis quel point de vue on allait pouvoir faire une analyse plus détaillée. 4 points de vue sont ressortis, je ne vais pas les citer ici mais vous les voyez sur la carte. Et à partir de ces points de vue, l'objectif a été de définir des secteurs où on ne souhaitait pas implanter des éoliennes, pour ne pas porter atteinte à la visibilité par exemple depuis la Porte d'Amont ou de la ville d'Etretat.



Il y a eu un travail cartographique, issu des photos ici réalisées, qui a été réalisé, ensuite transposé sur les cartes situées en bas de l'écran. Et une zone propice un peu plus réduite a pu être définie. Et ici vous avez le projet final, qui est d'ailleurs situé bien à l'écart de la porte d'Amont, un peu plus que ce que l'on avait prévu initialement.

De l'analyse de ces différents points de vue, on a pu réduire finalement la zone d'étude, en une zone de moindre contrainte paysagère.

L'enjeu paysager étant important, l'enjeu de pêche également était important, et on a travaillé en parallèle durant l'été 2008 avec les pêcheurs professionnels de Fécamp, le comité local de Fécamp puisqu'il existait encore à l'époque et le comité régional de Haute-Normandie pour trouver également une zone compatible avec les pêcheurs professionnels. Et on a superposé les différentes cartographies pour définir une zone commune de moindre contrainte, que vous voyez ici, en noir, et qui correspond donc à la zone d'implantation du projet.

Quand on a choisi cette zone, on a travaillé, nous consortium, sur le choix de l'éolienne, avec comme priorité, encore une fois, faire le maximum pour limiter l'impact sur le paysage et l'impact sur la pêche professionnelle. Et une première étape, c'était, on nous l'a d'ailleurs beaucoup demandé, c'était de choisir une éolienne plutôt de grande puissance pour limiter le nombre dans la zone. C'est ce qu'on a fait avec Alstom, puisqu'on a uniquement 83 éoliennes situées dans la zone, contre pour une machine qui est aujourd'hui installée assez couramment 3,6 MW. On divise quasiment par deux le nombre d'éoliennes implantées, ce qui permet également de limiter l'emprise sur l'horizon.

Plusieurs options de parc ont été proposées au sein du comité de concertation, qui tenaient compte des recommandations paysagères et des recommandations des pêcheurs professionnels. Et c'est la variante B qui était la plus éloignée, enfin qui est la plus éloignée des côtes qui a été retenue ici.

Souvent on m'a interpellé sur la visibilité en mer, est-ce qu'on voit ou pas les éoliennes ? On s'est rapproché de Météo France, qui a des études assez précises sur le sujet. Et en fait, ça dépend forcément de la distance à la côte. A titre d'exemple, ici, d'après les données sur 5 ans, qui sont des données horaires quotidiennes, qu'on peut observer d'ailleurs sur des parcs anglais, on a à peut-être les mêmes chiffres, on a, 1 jour sur 2, on voit jusqu'à 19 km.

Si on prend un cas un peu plus concret pour le projet, Fécamp, d'après ces données-là, plus de 30 % du temps le parc ne sera pas visible et donc 70 % du temps, un petit peu moins, le parc serait visible, tout du moins pour les premières éoliennes.

Des photomontages ont été réalisés, j'ai vu beaucoup d'entre vous les regarder. Ils ont été réalisés par une société indépendante qui s'appelle Géophom. Ce sont des panoramiques en 180°, vous avez des livrets également, qui sont disposés sur des pupitres, qui expliquent les méthodologies utilisées. Vous avez par exemple ici une comparaison entre une simulation, un photomontage avant l'installation d'un parc, c'est un parc qui est situé en Suède qui s'appelle Lillgrund, et puis une prise de vue après installation du parc, qui montre que les rapports d'échelle sont respectés et la position des éoliennes est également bien respectée.

Je vous remercie, je vous retrouve tout à l'heure, je laisse la parole à Jacques FEER qui va vous présenter les retours d'expérience sur le parc de Horns Rev et les activités touristiques qui ont pu être créées avec ce parc éolien en mer. Merci



Jacques FEER

Bonjour à tous, je m'appelle Jacques FEER, je travaille pour la société Dong Energy au Danemark. Dong Energy est une société énergéticienne qui travaille dans l'éolien depuis les années 70 et qui a installé son premier parc éolien en mer en 1991. Ce parc était alors constitué de 11 éoliennes de 450 kW, donc des éoliennes qui paraissent ridicules aujourd'hui puisque l'éolienne Haliade de Alstom fait 6 MW, c'est-à-dire 15 fois la puissance des premières éoliennes que nous avons installées. En tout cas c'était une première expérience qui nous a permis d'appréhender les problèmes spécifiques à l'installation des éoliennes en mer. Aujourd'hui je suis venu ici vous raconter l'histoire de l'installation du premier grand projet industriel en mer, à Horns Rev.

Horns Rev, c'est... Alors ici, sur le slide, vous voyez la côte sauvage qui fait face au projet éolien de Horns Rev. Et c'est une côte qui est constituée de plages très longues puisqu'elles s'étendent sur des dizaines de kilomètres. Derrière ces plages vous avez des dunes de sable qui sont restées très naturelles, c'est la côte sauvage, avec la nature d'herbe, de roseaux etc. Et dans ces dunes, les danois ont construit des *summerhouse*, c'est-à-dire des maisons d'été, qui ont un caractère assez spécial. Ce sont de petites maisons, souvent à colombages, avec des toits en chaume. Et c'est toute la richesse touristique du pays. Et ces maisons-là ont été construites par les danois pour être louées par des agences immobilières aux touristes. C'est la grande richesse touristique du pays.

Ici vous voyez à peu près où se trouve le projet de Horns Rev. Vous voyez sur la carte du Danemark en bleu un rectangle qui montre la localisation au Danemark. Et en haut à gauche, vous voyez le phare de Blavandshuk, Blavandshuk qui veut dire la pointe de la Mer bleue, qui est le plus près du parc éolien en mer de Horns Rev.

Ce parc éolien en mer est constitué de 80 éoliennes, donc c'est un grand parc, c'est parfaitement comparable au parc de Fécamp qui comprend 83 éoliennes, et qui a été installé en 2002. Ce parc-là a été décidé par le gouvernement danois en 1999. Et je ne vous cacherai pas que cette décision a créé pas mal d'inquiétudes au niveau des habitants de Varde, la commune qui fait face à ce parc, étant donné la grande activité touristique qu'il y avait dans la région.

Les premières études ont été faites en l'an 2000 et le parc a été construit en 2001 et 2002. Pour résumer sur la commune de Varde, il y a 40 000 habitants, c'est quand même la deuxième région la plus touristique du Danemark après Copenhague, vous avez 8 500 de ces maisons secondaires qui sont essaimées dans les dunes derrière les plages, vous avez 17 campings et il a eu 4 500 000 nuitées en 2012.

Ce parc a été construit, à l'époque il y avait quelques présentations du projet au niveau du public mais il n'y avait pas de débat public, donc ça a été un peu une imposition par le gouvernement.

On va essayer de voir ce qu'il s'est passé après la construction. D'abord pendant la construction qui a duré 2 ans, il s'est agi de 500 personnes qui ont travaillé pendant 2 ans à la réalisation du projet. Et ces 500 personnes ont dû vivre dans la région, ils étaient du côté de Varde, ils ont loué des maisons et il y a eu une approche progressive de tout le milieu du parc éolien en mer avec la population de Varde.

Ensuite, lorsque le projet a été construit, les gens ont voulu aller voir ce projet parce que c'était une grande première au Danemark. Un parc aussi grand qui avait été construit en Mer du Nord, il fallait aller le voir. Le point d'où on pouvait voir le mieux le projet était à Bla-



vandshuk où il y a un phare que vous voyez en bas à gauche sur la présentation. Et les gens sont venus à ce niveau-là, ont commencé à visiter le phare en même temps puisqu'on pouvait voir... à partir du haut du phare on pouvait avoir une vue un peu plus intéressante.

Et suite à cette visite assez régulière des gens qui venaient voir le parc éolien en mer, les responsables du tourisme de Varde ont installé un musée à côté de ce phare, dans une petite maison. Et ce musée-là avait pour thèmes les énergies renouvelables et la présentation du parc éolien en mer de Horns Rev.

Les touristes sont venus de plus en plus nombreux et cela a créé une activité touristique propre à l'existence du parc éolien en mer. Comme cette activité augmentait, il y a une grande société, DCNS, qui a fait des expéditions en mer, des croisières en mer, parce que en plus du parc, vous avez quelques îles qui sont intéressantes à visiter, l'île de Fanø en particulier. Et ces croisières en mer ont permis en même temps d'aller voir le parc éolien de Horns Rev.

Après 10 années de retour d'expérience, vous avez donc une fréquentation touristique qui est en hausse, vous avez des effets positifs sur les activités préexistantes et, si ce n'est pas le parc éolien lui seul qui a contribué à l'essor touristique dans la région, si ce n'est pas lui qui a été à l'origine de cet essor, il a quand même contribué largement à l'essor touristique dans la région. Et vous avez en bas à droite l'assiette décorative qui est faite tous les ans par la société de fabrication de porcelaine royale et qui a choisi en 2012 le parc éolien de Horns Rev, qui montre que le parc est maintenant... c'est une spécificité danoise, dont les gens sont assez fiers. Voilà, je vous remercie.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

La parole est à Pierre PEYSSON pour quelques petits instants, avant de vous laisser la parole.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Je vais faire court. On avait d'autres retours d'expérience à vous illustrer, puisqu'en fait il n'y a pas uniquement que sur le parc de Horns Rev qu'il y a eu des retombées touristiques sur le tourisme. Il y a un document qui est sorti très récemment, qui explique que sur une petite quinzaine de parcs éoliens en mer, on a des retombées touristiques qui se sont créées, donc de nouvelles activités créées. Et dans différents cas, je vous donne quelques exemples, des expositions ont été mises en place, assez classiquement, et nous pouvons imaginer cela sur ce projet si nous poursuivons, qu'elles soient temporaires, permanentes ou alors, il y a des expositions qui sont mobiles sur des bateaux. Sur le bateau en question, il y a 85 000 visites en 3 ans qui ont été réalisées moyennant un aménagement de l'intérieur du bateau d'environ 200 m². On sait qu'on a des vieux gréements à Fécamp et pourquoi pas travailler dans ce sens dans le futur. Des visites guidées en bateau ont été également faites, sur le parc de Nysted elles existent, sur le parc d'Alpha Vendus. Alpha Vendus par exemple c'est un projet qui est à 30 km des côtes, il y a 5 heures aller/retour pour aller visiter le parc, avec une petite centaine de personnes à chaque fois par sortie. Et puis il y a également des visites combinées entre parc éolien à terre et parc éolien en mer. Beaucoup à Bremerhaven qui est le centre en Allemagne de l'éolien en mer, avec visite des ports, visite des parcs éoliens qui sont situés à proximité et donc une combinaison qui est extrêmement intéressante. Voilà, avant de vous laisser la parole je voudrais rappeler quelques éléments. On a beaucoup travaillé depuis 2007 mais il reste encore beaucoup à faire. Une concertation au cœur du



projet et elle va se poursuivre. Un projet qui est au final éloigné des côtes et compte tenu des prescriptions que nous avons prises, un projet qui est respectueux du paysage et des usages, je pense aux pêcheurs. Des retours d'expériences qui ont été exposés et qui sont positifs sur l'économie touristique locale. Et puis bien sûr, on n'en a pas parlé aujourd'hui, il y aura une réunion thématique qui sera dédiée sur ce sujet-là, c'est l'emploi. On est sur la création d'une filière en France. Le projet y contribue, 70 % du volume travaillé sur ce projet sera fait depuis la Haute-Normandie, avec le port du Havre au cœur de la construction pour 800 emplois et le port de Fécamp également au cœur du fonctionnement du parc, avec 100 emplois sur Fécamp. Voilà, je vous remercie et puis on est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci à ces représentants de leur présentation. Je vous propose un temps de questions-réponses. Qui souhaite poser une question ? Je rappelle les règles, présentez-vous, c'est pour l'établissement du compte-rendu, votre nom, votre qualité si vous êtes, si vous présentez une association ou un organe quelconque. Et une minute pour la question, étant entendu qu'après vous aurez des temps de parole un petit peu plus long pour les interventions qui seront de 3 minutes. Qui souhaite la parole ? Vous avez des hôtessees qui vous tendront le micro en tant que de besoin.

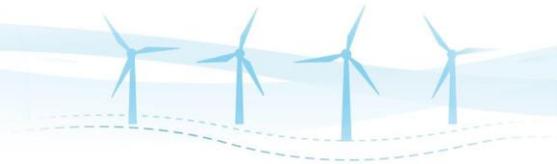
Michel MEYNIER

Oui, Michel MEYNIER, président de l'association Ecologie pour la région de Fécamp. Nous avons été créés en 1986, à la suite de l'accident de Tchernobyl, et nous surveillons la radioactivité du littoral marin depuis cette époque-là. Sur le littoral, on parle beaucoup de tourisme actuellement. On va parler de tourisme et de paysage mais moi je parlerai carrément de survie de la population dans la région. Parce qu'en fait, on est entouré d'un côté par un port pétrolier, et éventuellement un port méthanier qui a été combattu. C'est une bombe du passé en fait, puisque c'est une énergie carbonée qui est pratiquement condamnée à 2050, et à droite nous avons les centrales nucléaires de Paluel et de Penly, qui elles actuellement augmentent leurs rejets en tritium, c'est-à-dire l'hydrogène radioactif de façon importante. Savez-vous que dans les contrôles que nous avons faits au mois de mars, devant la Hague, on a trouvé pratiquement autant de tritium que devant Fukushima où nous travaillons également ? Il faut quand même se rendre compte que si on ne prend pas une énergie alternative comme l'éolien, et bien la région sera inhabitable et les plages seront fermées. Parce que si on appliquait les conventions internationales dans le Cotentin, on devrait déjà fermer des plages et interdire la pêche. Donc bienvenue à l'éolien, enfin une énergie propre, en Seine-Maritime.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Je pense monsieur qu'il s'agissait plus d'une intervention que d'une question à proprement parler mais bien sûr nous en tenons compte et elle figurera au compte rendu. Madame.

Odile HORION



Odile HORION, présidente de l'association de défense du site d'Étretat. Vous avez évoqué un coût de 2 milliards d'euros. En fait, qui va payer ? Exactement comment ça se répartit, le coût et qui paye ? Merci.

Damien LEVECQUE, EDF EN

Bonjour. L'investissement total, estimé à 2 milliards d'euros, qui inclut le coût du raccordement électrique notamment, sera pris en charge par le maître d'ouvrage, c'est-à-dire par la Société éolienne offshore des hautes falaises, qui regroupe EDF Energies nouvelles, Dong Energy et WPD. L'investissement est fait par ces sociétés.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Attendez, madame, on va d'abord... quelques secondes...

Odile HORION

Donc, c'est EDF qui paye en partie, ce sont les contribuables en fait.

Damien LEVECQUE, EDF EN

Alors l'investissement est payé par les différentes sociétés, et effectivement l'actionnaire principal d'EDF est l'Etat.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Monsieur ?

Pierre Antoine DUMARQUEZ

Oui, bonjour à tous, Pierre Antoine DUMARQUEZ, étretatais. Vous avez abordé la question de l'impact sur le paysage marin mais pour relier les éoliennes offshore au réseau de distribution et au réseau de transport électrique, il est nécessaire d'avoir effectivement des câbles qui relient la partie éolienne à la partie terrestre. Alors ma question est sur l'impact que peut avoir cette liaison par câbles entre la partie maritime et la partie terrestre, et notamment sur les 30 ha je crois, qu'il serait nécessaire d'avoir pour le poste de Sainneville que vous avez mentionné tout à l'heure ? Autre question, pour quelle raison cette connexion n'a pas pu se faire au niveau de Paluel ?

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Alors, je vais faire peut-être, si le maître d'ouvrage veut ajouter deux mots, mais je préciserais qu'il y aura une réunion publique sur la question du raccordement, le 24 juin et que je vous suggère, monsieur, de réitérer votre question par écrit sur le site car ce jour il n'y a pas d'intervention, de représentant de RTE, mais le maître d'ouvrage peut apporter quand même quelques compléments.

Damien LEVECQUE, EDF EN

Ceci étant je peux apporter quelques précisions sur raccordement électrique. Le raccordement électrique sera fait depuis la mer jusqu'au réseau électrique existant par des câbles sous-marin pour la partie maritime, souterrains sur la partie terrestre. On ne verra pas, ça ne va pas ajouter des liaisons électriques aériennes supplémentaires. Le raccordement sera fait



jusqu'au poste électrique qui existe déjà et qui est situé à Sainneville, à une dizaine de kilomètres du Havre. Cela nécessite une dizaine de kilomètres de raccordement électrique sous-marin et ensuite environ 30km de raccordement électrique souterrain. Au niveau de la terre, l'atterrissage étant la zone prévue pour passer de la partie maritime du raccordement à la partie terrestre, étant prévue sur Fécamp.

Quelques précisions concernant le poste électrique pour réagir concernant la surface nécessaire. Le poste électrique de Sainneville existe déjà. Il est prévu d'étendre ce poste pour permettre l'accueil des nouvelles lignes de la nouvelle capacité, mais l'extension qui est prévue représente une surface de 3 ha. Et par ailleurs, un raccordement électrique au niveau de Paluel aurait nécessité au contraire la création d'un nouveau poste situé à proximité de la centrale électrique, qui lui aurait une surface comprise entre 20 et 30 ha. C'est en grande partie pour limiter l'emprise de la création de poste électrique ou d'extension qu'il a été sélectionné par RTE de faire un raccordement au niveau de Sainneville.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Je précise que la date de la réunion qui sera tenue avec RTE qui réalise ce raccordement à terre sera exactement le mardi 25 juin, à Fécamp, à 18h30.

Christophe PICARD

Bonjour à tous, Christophe PICARD, président de l'AFDAM, Association fécampoise de développement des activités maritimes. Ma question ira sur le retour d'expérience au niveau touristique. Nous sommes une association qui emmène des jeunes du territoire en mer, sur nos deux vieux gréements qui ont été cités, la Tante Fine et Michel Patrick, et ma question est la suivante : nous avons emmené des jeunes au large du Thanet, dans le parc anglais éolien offshore, et nous n'avons pas pu naviguer dans le parc éolien. Je voudrais savoir, dans le retour d'expérience, est-ce qu'on peut naviguer dans le parc éolien pour des activités touristiques et qu'en sera-t-il pour le parc de Fécamp ?

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Je vais répondre et puis Jacques FEER pourra apporter des précisions sur le Danemark. Mais le contexte français... il faut retenir ça aussi, les retours d'expérience au Danemark ont le mérite d'exister. Est-ce qu'on aura la même chose en France ? Tout reste à bâtir. Sur les usages au sein du parc ou à proximité du parc, vous avez raison puisqu'on a fait le voyage d'étude pêche à Thanet justement. Et on n'a pas pu rentrer dans le parc pour une raison, c'est que ce parc était en construction à l'époque, c'était en avril 2010. Par contre, on a pu pêcher dans un autre parc, qui est situé un peu plus loin, qui fait 30 éoliennes, qui s'appelle Kentish Flats et là il n'y a pas de restriction particulière. Et en fait pourquoi ? Parce que, et ce sera la même chose en France, il y aura des restrictions particulières qui seront apportées sur les projets, et qui tiendront compte des mesures de conception que le maître d'ouvrage a pris en compte.

Et tous les efforts qu'on a consentis pour positionner les éoliennes dans le sens du courant sont de nature à augmenter les possibilités de travailler au sein de la zone. Il y aura une grande commission nautique qui se réunira très prochainement, avec l'ensemble des acteurs de la mer, les pêcheurs, les plaisanciers, pour proposer une proposition auprès du préfet maritime qui, *in fine*, compte tenu de l'avis de cette grande commission nautique et des me-



sures de conception du projet, dira, enfin proposera un arrêté concernant les usages au sein et à proximité de la zone.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Monsieur ?

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Monsieur Jacques FEER va compléter sur le Danemark.

Jacques FEER

Merci. Alors au Danemark, c'est très simple, la circulation des bateaux est entièrement possible, vous pouvez circuler dans les parcs, à l'intérieur des parcs éoliens, il n'y a aucune restriction. La seule restriction qui existe au Danemark c'est au niveau pêche, c'est-à-dire que vous n'avez pas le droit d'ancrer vos bateaux dans le périmètre du parc éolien en mer et vous n'avez pas le droit de chaluter dans ces zones-là. Au Royaume-Uni où nous travaillons aussi beaucoup, c'est la même chose, vous avez une recommandation de rester à 50 m des mâts, mais ce n'est qu'une recommandation qui en général est suivie. Mais sinon vous avez une libre possibilité de naviguer dans les parcs. Alors il faut bien savoir que pendant la construction du parc, le parc est fermé à tous les plaisanciers et à tous les bateaux qui n'ont pas de raison d'être avec la construction dans le parc.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci, je répète, suite à Pierre PEYSSON, que les retours d'expérience danois et britanniques ne préjugent en rien de la décision qui sera prise en France par les autorités maritimes françaises. Madame oui ?

Odile HORION

Excusez-moi, encore une question. En fait il a été évoqué une étude concernant la météo et qui disait implicitement qu'au-delà de 19 km, on ne les voyait pas. Alors pourquoi ne pourrait-on pas repousser les éoliennes, de quelques kilomètres puisqu'elles seront à 15 km d'Etretat, au-delà de 19 km. Merci.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Si on peut juste remettre le slide en question, ce sera plus simple. Effectivement ces données météo montrent que plus on s'éloigne, forcément la probabilité de voir un objet, que ce soit un bateau, une éolienne ou autre, je ne parle pas de la rotondité, mais de l'objet en question, compte tenu de l'humidité de l'air, fait qu'on ne le voit pas. 19 km en fait c'est 1 jour sur 2, 30 km de mémoire, le slide arrive, on est sur 1 jour sur 3 où on peut voir, et pour ne plus voir du tout, les données ne le montrent pas d'ailleurs, puisqu'à 60 km, statistiquement vous pouvez voir à 10% du temps.

En fait il faudrait les éloigner extrêmement loin. Et le premier travail que l'on avait réalisé effectivement était de proposer un projet qui soit le plus éloigné. Et c'est ce qu'on a proposé dans le comité de concertation, puisqu'il y avait différentes variantes et on a proposé celle qui était la plus éloignée des côtes, à 13 km et 15 depuis Etretat.



Dominique PLANCHON, membre CPDP

Oui mais pourquoi pas plus loin ?

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

En fait initialement, plus loin... quand on a commencé le projet en 2008, on était dans une zone d'absence, où il n'y a pas de cadre juridique en fait. On est au-delà des eaux territoriales françaises et le développement de cette activité n'est pas possible. Donc on s'est mis en limite, en bordure des eaux territoriales françaises, le plus loin possible, qui était 13 km.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci. Monsieur ?

Joël DELAMARE

Bonjour. Joël DELAMARE, le Havre. C'est dans le thème du jour. C'est dans votre fascicule de projet, vous parlez d'une définition de zones d'exclusion paysagère de 10 km au large des côtes et de 15 km pour Etretat. Alors est-ce que cette définition c'est une définition nationale pour les côtes françaises ? Et à partir de quoi et comment détermine-t-on cette zone de grande visibilité dont vous parlez ? Parce qu'on a entendu aussi des projets qui étaient à moins de 10 km, alors voilà.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Alors, sur cette partie, les 10 et les 15 km, on est parti de la carte. On a recensé les contraintes qui étaient d'ordre réglementaire, des bateaux qui passent, des activités en mer. Et on sait où il y a des endroits où on ne peut pas implanter d'éoliennes. Et ensuite il y avait des zones où techniquement on peut implanter des éoliennes sans qu'elles ne viennent perturber les activités préexistantes. Et ces zones elles vont jusqu'à la côte. Et quand on a commencé les discussions dès 2007, pendant à peu près 1 an, avec les acteurs locaux, on s'est rapidement rendu compte qu'il fallait éloigner au maximum les éoliennes du littoral.

Une frange côtière des 10 premiers kilomètres a été définie comme étant une recommandation pour éviter d'implanter des éoliennes ici. Avec le 10 km qui est devenu 15 km depuis Etretat. Et ce travail-là nous a permis de définir dans la zone verte, parce que la zone verte initiale venait jusqu'à la côte, et donc de réduire cette zone verte. Et c'est au sein de cette zone verte, qui était la zone d'étude, qu'on a poursuivi la concertation. Et le résultat à la fois de l'enjeu paysager et de l'analyse depuis Etretat et du groupe de travail sur la pêche professionnelle, nous a incité à développer un projet à un endroit très spécifique de la zone verte, qui est la zone qui est délimitée par le périmètre en noir ici.

Ce n'est pas national, c'est propre à chaque entreprise qui développe son projet. Et on a plutôt, nous, pris le parti de discuter avec les acteurs locaux dès le début du projet pour comprendre quels étaient les endroits où il ne fallait surtout pas s'implanter. Et ensuite en déduire les endroits où il était préférable de venir poser les éoliennes.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Je vous propose pour ce premier temps de questions-réponses de donner la parole encore à deux personnes, que je vois là-bas. Et ensuite nous avons prévu deux interventions pour



illustrer le débat. Et nous reprendrons les questions-réponses après ces deux intervenants. Monsieur ?

Bernard TRIPONEL

Bernard TRIPONEL, de l'Association de défense sur site des Petites-Dalles. Je pense qu'il faut d'abord féliciter monsieur le maire d'Etretat parce qu'effectivement, on ne parle que d'Etretat. Mais, dites, il y a des gens qui sont ailleurs qu'à Etretat. Pourquoi, concernant les distances, la vision etc., on a tenu compte d'Etretat ? Et les autres communes, les Petites-Dalles font partie de deux communes, Sassetot-le-Mauconduit et Saint-Martin-aux-Buneaux, on ne s'intéresse pas à eux, on ne s'intéresse pas à ces gens-là ? C'est Etretat. C'est vrai, Etretat est très beau, mais je vous en prie, il y a d'autres personnes qu'Etretat. Mais bien monsieur le Maire, les autres ne nous paraissent pas aussi bons. Quant à Fécamp, ils l'ont cherché, tant pis pour eux.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Je vais répondre à votre question, pourquoi Etretat ? On ne l'a pas imposé et c'était tout l'objet du comité de concertation qui a été créé, qui regroupait les élus du littoral jusqu'à Sassetot-le-Mauconduit, les communautés de communes, Fécamp, Criquetot et Valmont, le Pays des Hautes Falaises, les pêcheurs professionnels. Et la première réunion le 7 juillet 2008, on a juste demandé quels étaient les enjeux vers lesquels il fallait qu'on oriente le travail pour commencer la concertation. Et les deux grands enjeux qui sont ressortis étaient la pêche, depuis n'importe quel port finalement, et le paysage, avec une attention particulière depuis Etretat. C'est la première analyse qui a été faite, il s'en est suivi un travail que j'ai expliqué tout à l'heure et on a poursuivi le résultat de ce travail au sein du comité de concertation. Et l'ensemble des membres de ce comité de concertation a validé la position de la zone. Sassetot-le-Mauconduit était effectivement dans ce périmètre-là. Pour Saint-Martin et les Petites-Dalles, effectivement on aurait bien aimé, on aurait bien voulu les inclure dès le début, sauf qu'on ne connaissait pas la position du parc. Et c'est justement parce qu'on ne connaissait pas la position du parc qu'on a fait une concertation. Et c'est le résultat de la concertation qui nous a emmenés à un certain endroit.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Je voudrais d'abord préciser que nous tiendrons une réunion à Saint-Pierre-en-Port le 24 mai sur plus particulièrement l'environnement et la biodiversité mais on pourra bien sûr parler du paysage. Et rappeler aussi un autre chiffre qui relativise quand même ce que vous avez dit, à Etretat on est à 15 km, 14,27 km du parc, à Saint-Pierre-en-Port 17 km, Sassetot 18 et 19 km pour Saint-Martin-aux-Buneaux.

Bernard TRIPONEL

J'avais bien compris, mais tout à l'heure on nous a montré un joli croquis avec des angles etc. On a positionné, semble-t-il, c'est vous qui l'avez dit, je ne fais que répéter, vous avez positionné les éoliennes pour tenir compte de la vue d'Etretat. Je re-félicite le maire d'Etretat mais vous auriez pu aussi positionner les éoliennes sur une vue d'ailleurs, à part Fécamp, je pense que vous auriez pu tenir compte des autres aussi. Je pense qu'à Fécamp...



à eux, pas de cadeau, parce qu'eux l'ont demandé. Mais nous habitons ou à Sassetot, ou à Saint-Martin-aux-Buneaux, et autant vous dire que... vous savez que les Impressionnistes sont venus faire de nombreuses peintures au départ de ces villages-là. Autant vous dire, ils vont revenir, ce sera beau, ça sera bien. Les couchers du soleil, le Rayon Vert, encore Etretat, on connaît le Rayon Vert. Vous nous direz ce que donnera le Rayon Vert avec les éoliennes, je vous en remercie.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Madame, d'abord, si vous le permettez ? Je vous donnerais la parole ensuite.

Catherine BOUTIN, PULSE

Bonjour. Catherine BOUTIN, du collectif PULSE, Pour Un Littoral Sans Eolienne. Nous regroupons dans notre collectif, tous les riverains, les associations riveraines de tous les sites concernés...

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Madame, s'il vous plaît ? Excusez-moi de vous interrompre, vous voulez poser une question ou c'est une intervention ?

Catherine BOUTIN, PULSE

Alors j'interviendrai après.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Oui, je vais vous demander de respecter l'organisation de la réunion, merci.

André BROCHEC

Oui bonjour, André BROCHEC, adjoint à Etretat. C'est une question un petit peu lointaine du tourisme, enfin, une question sur l'emploi. J'ai vu avec beaucoup de satisfaction les chiffres publiés. Je voudrais vous poser la question simplement, est-ce que les emplois auront une assise locale ? Et, ma question va un petit peu plus loin, est-ce que la carte des formations, est-ce que des contacts ont été pris avec les différents proviseurs de lycées techniques et professionnels justement pour préparer un petit peu ces sessions ? Je la précise encore d'avantage, est-ce que le président de Région est prêt à revoir la carte des formations, notamment des formations de l'éolien, aussi bien, enfin je suis un peu novice et bétotien dans cette technique mais enfin, formation dans la métallerie, la cimenterie etc. ?

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Avant de donner la parole au maître d'ouvrage, je voudrais vous préciser que d'abord il ne pourra pas vous répondre au nom du président de Région, qu'ensuite la Commission particulière a été attentive à la thématique que vous soulevez puisqu'elle a d'ores et déjà organisé, auprès des lycéens directement, à l'intérieur d'un lycée, le lycée Guy Maupassant de Fécamp, des ateliers qui portaient sur les emplois et la formation professionnelle et que le mardi 14 mai au Havre, une réunion publique aura plus particulièrement pour objet de traiter le temps du chantier, c'est-à-dire tous les emplois qui vont être générés par l'installation,



la fabrication du parc éolien de Fécamp. Mais je donne la parole au maître d'ouvrage pour vous répondre plus précisément sur les formations.

Damien LEVECQUE, EDF EN

Effectivement, vous mentionnez deux sujets qui sont clés pour la réussite d'un tel projet, c'est la question de l'emploi et la question de la formation. Au niveau de l'emploi, le projet va permettre, s'il se réalise, la création d'activités au niveau local déjà pendant toute la durée de vie du projet pendant 25 ans liés à la maintenance, puisque la base de maintenance sera située à Fécamp et va permettre la création d'une centaine d'emplois. Cela concerne la maintenance. S'y ajoute également la création d'activités au niveau régional pour la construction du parc. On prévoit d'implanter deux activités clés de la construction qui sont la fabrication des fondations et l'assemblage des éoliennes sur le port du Havre. Cela va permettre de mobiliser un total de, de donner du travail à 800 personnes pendant la phase de chantier. Et au-delà de ces activités qui seront implantées dans la région, et il est déjà prévu qu'elles soient implantées dans la région, on travaille fortement avec les chambres de commerce, avec les collectivités locales pour identifier des entreprises, des PME, des PMI ou des plus grands groupes du secteur, leur permettre de mieux connaître les activités liées à l'éolien en mer, de mieux connaître nos besoins et pour les aider à rentrer sur ce marché et à bénéficier du développement de la filière l'éolien en mer au niveau national.

C'est un point en quelques mots sur ce qu'on fait, ce qui est prévu concernant l'emploi, s'y ajoute, pour tout ce qui est formation et promotion des métiers, un travail important qui est réalisé depuis 2008 avec les élus, avec les élus de Fécamp, avec les représentants de la Région, avec la plateforme technologique de Fécamp et les différentes universités. On les rencontre depuis longtemps, il y a plusieurs aspects importants qui sont traités : la promotion des métiers, c'est un élément important. Ce sont de nouveaux métiers qui vont arriver, les métiers de l'éolien en mer, il est important de les faire connaître. Depuis 2008 il y a de nombreux forums et de nombreuses présentations qui ont été faits devant des jeunes ou devant des personnes intéressées par ces métiers, des forums auxquels on participe. Et il y a également, mais c'est un très vaste sujet donc je vais l'aborder très rapidement, mais il y a tout ce qui concerne l'adaptation des formations, où là c'est tout un travail important mené au niveau de la Région, avec la Préfecture, les élus, avec la Communauté de communes, avec les différents élus, pour adapter, pour faire un état des lieux des formations existantes, adapter celles qu'il faut adapter puisqu'on sait qu'il y a déjà des formations qui peuvent être intéressantes dans la région, et pour faire en sorte que le maximum de personnes qui travaillent sur le parc puisse être formé dans la région.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Je vous remercie. Je vous propose d'interrompre un peu le temps des questions-réponses mais soyez sans crainte nous le reprendrons, pour laisser la parole à deux intervenants. Il s'agit tout d'abord de monsieur Christophe CUSSEAU qui est président de l'Office de tourisme de Fécamp et ensuite nous passerons la parole à monsieur Cyriaque LETHUILLIER, guide nature, qui vont vous donner deux illustrations du débat de ce jour.

Christophe CUSSEAU, office de tourisme de Fécamp



Bonjour, non je ne suis pas président de l'Office de tourisme, c'est madame Estelle Grelier qui est présente aujourd'hui ici.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Pardon madame la députée.

Christophe CUSSEAU, office de tourisme de Fécamp

Je suis le directeur de l'office de tourisme de Fécamp, et non pas d'Étretat non plus. Non c'est paru dans une newsletter. On peut lancer le diapo ? Tourisme à Fécamp, on travaille main dans la main avec Étretat. Je ne dirais pas que tous les touristes qui viennent à Étretat viennent à Fécamp malheureusement, mais une grande partie.

Je vais vous parler de la fréquentation touristique de la ville, vous savez qu'on a le Palais Benedictine mais on n'a pas que ça, et on mesure toutes les demandes qui sont faites à l'office du tourisme, d'avril à septembre. C'est-à-dire que depuis 2005, pourquoi 2005 ? 2005 c'est l'année d'implantation du parc éolien en haut de la falaise au Cap Fagnet. On a ces données, j'aurais pu les reprendre avant mais ça progresse de 18 % par an et on accueille presque 90 000 visiteurs, uniquement à l'office de tourisme. Des études disent que pour 1 touriste qui passe à l'office de tourisme, c'est 1/10^e. Ça voudrait dire 900 000 visiteurs à Fécamp, un peu moins sans doute. Et puis il faut mesurer aussi la notoriété de la destination sur internet, ça veut dire qu'en 2012 par exemple, nous avons 190 000 visiteurs sur internet, qui cherchent de l'information sur Fécamp, avec une progression de 28 %. Ces visiteurs sont en partie français. Suivant les mois de l'année, de la saison touristique, cela va de 60 à 76 % ce sont des français. Les étrangers viennent de Belgique, de Hollande, d'Allemagne, c'est dans l'ordre, de Grande Bretagne et d'Italie. Alors ils veulent quoi, quand ils arrivent à Fécamp, voir les falaises ça c'est sûr, voir la mer. Ils veulent des visites de sites touristiques. Bien sûr ils demandent le plan de la ville pour se repérer, des infos locales sur les transports, ça c'est plutôt la population locale qui s'adresse à nous, ils veulent aussi des activités de loisir et de plein air, quand on a les journées de beau temps qui permettent d'avoir une belle vue sur la mer comme disait monsieur PEYSSON, c'est-à-dire 1 jour sur 3 ou 1 jour sur 2 suivant Météo France. Et puis des activités liées au nautisme, on demande à aller en mer, à aller sur l'eau justement pour profiter de ces loisirs.

Le parc éolien du Cap Fagnet a été implanté en 2005, je vous le disais. C'est 5 éoliennes qui portent des noms de vent, il y a Zéphyr, ça a été donné par des enfants, le nom à ces éoliennes. Je ne sais pas si on arrivera à trouver des noms pour les 83 éoliennes en mer mais on en a trouvé pour les 5 éoliennes sur terre. Des aménagements spécifiques, un parking qui permet à des véhicules de stationner et puis l'intégration des éoliennes dans les circuits du patrimoine. Fécamp est ville d'Art et d'Histoire et on a une équipe d'une quinzaine de guides du patrimoine. Et ces éoliennes ont été intégrées dans un circuit, le circuit du Cap Fagnet, on y voit aussi des blocs de la seconde guerre mondiale, on y voit la chapelle de Notre-Dame de Salut. Beaucoup de touristes veulent aller en haut de la falaise pour voir la mer, pour voir le paysage et nous demande comment y aller. On peut y aller à pied, on peut y aller en voiture et bientôt en transport en commun. Et un panneau explique ce parc éolien, mais ça c'est pour les visiteurs qui viennent naturellement, individuellement sur le site. Mais il existe aussi un grand nombre de visiteurs qui viennent en groupe et qui sont accompagnés.



En 2005 l'année d'implantation des éoliennes, une formation a été dispensée aux guides-conférenciers de la Ville d'Art et d'Histoire. Et depuis 2006, début des visites, plus de 10 000 personnes ont suivi les visites guidées du parc éolien, uniquement le parc éolien.

On a aussi des activités nautiques liées au vent, c'est le grand prix du port de Fécamp, tous les ans au mois de septembre. Voilà la vue qu'on a depuis la mer, jusque-là on vous a montré des visuels depuis la terre vers la mer, et là j'avais envie de vous montrer une autre vision des éoliennes. Voici les éoliennes du Cap Fagnet, on a le sémaphore qui surveille les côtes, sur la droite du visuel et 3 des 5 éoliennes qui apparaissent. Voilà les autres qui sont perchées en haut des falaises, qui font 50 m au niveau de la nacelle.

En partenariat avec l'AFDAM, vous avez eu tout à l'heure l'intervention du président de l'AFDAM, Christophe PICARD, on permet à des visiteurs, à des touristes d'aller en mer, de voir ces éoliennes. Vous avez une vision qui est accessible à tous les touristes. Et depuis 3 ans, 3 années de partenariat et de fonctionnement à bord de ces vieux gréements, on a 10 000 personnes qui ont embarqué sur ces bateaux. Ça ne veut pas dire qu'ils étaient là que pour voir les éoliennes depuis la mer, ils étaient là pour voir les falaises, voir toute la côte mais c'est là aussi 10 000 personnes qui ont découvert la côte d'Albâtre autrement.

Pour ce parc éolien offshore, on attend quoi ? On attend, c'est sûr une fréquentation pendant le chantier. C'est là du tourisme d'affaires, les hôteliers nous interrogent déjà en disant : mais comment on va pouvoir faire connaître notre existence aux entreprises qui vont venir travailler sur le chantier, pour accueillir les employés de ces entreprises ? On aura des curieux forcément qui vont venir voir à quoi ça ressemble, quelle va être l'impression de la hauteur de ces éoliennes pendant le chantier. Et puis ce sera un nouveau sujet, de découverte de la ..., qui rentre dans la catégorie du tourisme scientifique. Vous savez quand on visite une usine, quand on visite et bien le Palais Benedictine, c'est un palais-usine, donc il y a une partie de tourisme technique. Et le parc éolien offshore va faire partie de ces visites possibles dans le domaine du tourisme de découverte scientifique.

Et sur l'eau, on espère bien là aussi aller naviguer à proximité immédiate ou même dans le parc éolien, avec des vieux gréements ou d'autres types de bateaux et pouvoir emmener encore de nombreux touristes sur l'eau et à la découverte de ce parc.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci monsieur CUSSEAU. Je donne la parole à monsieur LETHUILLIER, qui est guide nature sur le territoire d'Etretat.

Cyriaque LETHUILLIER, guide nature

Bonjour à tous, monsieur le président GUERIN, merci de me donner la parole. J'ai préparé une intervention, et j'essaierai de tenir le temps qui m'est imparti, et quelques diapositives pour illustrer mon propos. Je tiens à dire que je suis presque découragé avant même de préparer mon intervention, pour les quelques minutes qui me sont imparties parce qu'il faudrait remettre en cause tellement de choses. Je ne tiens pas à vous convaincre, je viens juste vous prévenir. J'ai conscience de la problématique énergétique, je sais qu'on a besoin d'énergie mais est-ce que c'est notre seul besoin pour vivre ? Ce qui me motive ici, c'est le sentiment de représenter ce qui reste absent de la réflexion globale de votre projet, la nature. « Lutter pour la nature, c'est éviter la condamnation de l'homme », citation de Robert



Enard. Je suis ici pour défendre ce qui reste de nature sauvage sur la mer et les falaises de la Côte d'Albâtre, et en particulier d'Etretat, pour la nature et pour l'homme.

Existe-t-il un animateur nature qui ait choisi son métier par pur appât du gain ? J'en doute, l'amour pour la nature y est toujours pour quelque chose. Face à tout ce déferlement de chiffres, de prix, de coûts, j'ai pleinement conscience que ce que je défends ne pèse pas lourd à vos yeux. Etretat offre un paysage rare et c'est ce qui est rare qui a de la valeur. Ce projet industriel va lourdement dégrader le caractère naturel et sauvage du paysage de la Côte d'Albâtre et en particulier du site emblématique des falaises d'Etretat.

Guy de Maupassant, en 1887. Il aimait beaucoup les falaises d'Etretat, Guy de Maupassant. Il écrit : « je vis sur les falaises, j'adore positivement ces falaises d'Etretat, je n'en connais pas de plus belles et de plus saines, je veux dire saines pour l'esprit. C'est une admirable route entre le ciel et la mer, une route de gazon qui court sur cette grande muraille au bord de la terre, au-dessus de l'océan. Mes meilleurs jours sont ceux que j'ai passé, étendu sur une pente d'herbe, en plein soleil, à 100 m au-dessus des vagues, à rêver ». Tout est dit.

Le besoin de nature sauvage est un besoin de civilisés. Je ne vous parle pas ici d'un retour à la nature qui serait un retour à un état primitif. Je vous parle de recourir à la nature. Notre microcosme a été jusqu'ici miraculeusement épargné de l'industrialisation excessive de notre région. Que nous reste-t-il de nature sauvage chez nous ? L'industrie pétrochimique a investi les boucles de la Seine, l'agriculture productiviste couvre tout le plateau. Nos derniers grands espaces de naturalité sont sur notre côte d'Albâtre. Et c'est là qu'il est important de prendre conscience que l'absence de nature sauvage deviendra insupportable à un nombre croissant de nos concitoyens. Nous commençons seulement à prendre conscience du besoin fondamental qui nous lie à la nature. La nature joue un rôle majeur dans l'équilibre psychique notre société. Voilà pourquoi dans nos sociétés de plus en plus urbanisées et matérialistes, il nous faut préserver cette naturalité indispensable, qui nous évitera certainement beaucoup de maux. Ce territoire nous est prêté, il ne nous appartient pas, respectons-le.

Pour maintenir indéfiniment l'expansion économique, doit-on développer partout ? Pourquoi pas pour l'emploi. Mais n'est-il pas tout aussi important de préserver chez nous de vastes territoires de nature, où l'homme n'est fait que pour passer ? N'est-ce pas essentiel pour notre équilibre, et si oui, où protéger si ce n'est pas autour des grands sites emblématiques comme Etretat. Alors quand on administre à une zone vierge de tout aménagement, une vocation industrielle, quand on lui donne une vocation industrielle, cette vocation elle la garde pour longtemps, sinon pour toujours. Je préviens ceux qui croient que l'éolien est la panacée. Les centrales industrielles d'éoliennes en mer, à moins de 60 km des côtes, contribuent à miter les paysages, des paysages qui par miracle ont été préservés jusqu'alors.

Etretat, ses falaises ont inspiré les plus grands artistes, vous l'avez dit tout à l'heure, Monet, Courbet, Corot, Victor Hugo, j'en passe. Comment peut-on imaginer d'envisager industrialiser un site naturel comme celui-ci ? Les falaises sauvages de la côte d'Albâtre sont indissociables de la mer et de son vaste plan d'eau qui offre cet horizon pur, sans aucun aménagement urbain. La nature est une source inépuisable d'inspiration. Ne croyez-vous pas qu'il y a des territoires où l'homme ne devrait pas toucher, où l'homme ne devrait pas modifier, dénaturer. Je ne suis pas contre le développement, mais doit-on vraiment développer partout ? Sans ces vastes espaces naturels de contemplation, d'inspiration, où la présence de l'homme reste invisible, je ne sais pas où iront nos enfants pour rêver.



Pour comprendre la valeur des falaises d'Étretat et de la Côte d'Albâtre, il faut y aller, il faut vivre ce territoire, il faut s'en imprégner. Et j'invite chacun d'entre vous à aller prendre conscience de l'impact visuel qu'aura cette zone industrielle en mer face à Etretat. Montez sur la falaise, un des plus beaux endroits pour comprendre et prendre conscience de l'impact visuel qu'auront ces éoliennes, c'est la porte de la falaise d'Amont. Arrivés à mi-hauteur de la falaise, on arrive à distinguer les fameuses petites éoliennes du Cap Fagnet. Et elles vous donnent une bonne référence de l'impact visuel qu'auront les 83 éoliennes géantes, qui seront installées en mer.

Je suis totalement défavorable à ce projet d'implantation industriel à cet endroit, car il porte atteinte à l'intégrité paysagère de la Côte d'Albâtre et en particulier d'Étretat. Préservons ce qu'il reste de beau, pour nous-mêmes et les générations futures. Je vous remercie de votre écoute.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Merci monsieur LETHUILLIER. Je précise que la Commission a souhaité, vous le voyez, que dans ce débat, puissent s'exprimer différents avis, avec des mots parfois un peu forts, monsieur LETHUILLIER a exprimé le sien. Il ouvre aussi le débat sur d'autres perspectives. Je voudrais aussi rappeler à nouveau, cela a été dit en début de réunion, que la Commission ne prend pas partie, ne donne pas d'avis pour ou contre le projet, elle rend compte des différents avis, des différentes opinions qui sont exprimés au cours de ce débat.

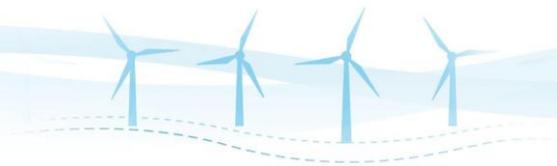
Dominique PLANCHON, membre CPDP

Je vous propose de reprendre pour un moment encore les questions et les réponses de la part du maître d'ouvrage, puis nous donnerons la parole pour des interventions. Oui monsieur.

Patrick DOMONGET

Oui bonjour, Patrick DOMONGET, je ferai des interventions tout à l'heure s'il reste du temps. Là j'ai quelques questions et quelques précisions à donner, je tiendrai dans la minute. Par rapport à la question de l'adjoint d'Étretat tout à l'heure, je renvoie à ce que j'ai dit à Saint-Jouin-Bruneval donc je ne vais pas recommencer, mais il y a plein de choses à préciser sur l'évolution des formations. Sur l'intervention sur le tourisme, j'ai bien noté qu'il y avait une formation des guides conférenciers de Fécamp pour intégrer le projet, enfin le parc éolien du Cap Fagnet. La question qu'il faut se poser, et je reste évidemment dans le domaine de la formation, c'est jusqu'où faut-il aller dans la préparation, dans la formation, dans la durée, dans le type de formation, pour qu'évidemment tous les guides, y compris monsieur LETHUILLIER, du littoral évidemment, intègrent ce qui va se passer en mer et évidemment puissent en parler à leurs visiteurs ? C'est une question que je pose, évidemment derrière c'est quel type de formation, est-ce qu'il faut aller jusqu'à faire évoluer un BTS Tourisme, enfin voilà. Et évidemment, qu'est-ce qu'il s'est fait en 2005 et est-ce que ça suffit et est-ce que c'est reproductible pour un parc en mer ?

Juste une remarque, et malheureusement j'ai déjà dépassé, je signalerai, puisque Corot a été signalé, que dans le livre Les peintres à Etretat, un des premiers tableaux que Corot a fait ici, c'est un tableau sur un moulin à vent. Et ce moulin à vent a été rasé pour évidemment laisser la place à une villa. Voilà, je tenais à le préciser.



Dominique PLANCHON, membre CPDP

On va reprendre les questions, c'était, vous en êtes d'accord, une intervention, enfin... Il y avait des questions, sur la formation ?

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Sur les aspects formation, en fait il y a une réflexion globale qui est faite, à la fois sur les emplois directs et sur les emplois induits. Donc on s'inscrit dans une démarche assez globale et les formations au niveau touristique seront également évoquées dans ce cadre-là.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Quant à la formation des conférenciers pour expliquer le parc éolien en mer, je pense qu'on peut faire confiance à l'office de tourisme de Fécamp pour les préparer à ces visites. D'autres questions ? Oui monsieur.

Pierre Antoine DUMARQUEZ

Oui, Pierre Antoine DUMARQUEZ. Une autre question à la fois industrielle et sur le paysage, et donc je rejoindrai l'intervention de Cyriaque LETHUILLIER, quant à la durée de vie du parc. C'est-à-dire qu'effectivement, on peut s'interroger sur l'impact visuel aujourd'hui, mais ce parc éolien est un équipement industriel, il a donc une durée de vie. Quelle est la durée de vie de ce parc, et à l'issue de la durée de vie de ce parc, que se passera-t-il, est-ce qu'on aura une friche industrielle ?

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Je pense que le maître d'ouvrage est tout à fait en mesure de répondre à cette question, qui a déjà été posée.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

En effet, le parc sera démantelé, puisqu'on a déjà provisionné un fond de démantèlement pour enlever les éoliennes à la fin de l'exploitation. On a une concession qui dure au maximum 30 ans, ce qui correspond à peu près à 25 ans de fonctionnement du parc, puisqu'on estime à peu près à 5 ans le temps, entre le moment où on obtient la concession et le moment où les éoliennes fonctionnent. Le site sera démantelé et on a l'obligation de le remettre en état. Tous ces aspects-là sont inclus dans le projet, y compris le démantèlement.

Damien LEVECQUE, EDF EN

Petite précision sur le démantèlement, par démantèlement on entend enlever toutes les structures, l'éolienne elle-même et la fondation également, qui doit être retirée.

Michel VIMONT

Bonjour, monsieur VIMONT, retraité, Le Tilleul. Vous avez un projet de 83 éoliennes en mer, je voudrais connaître l'utilité des éoliennes à terre, entre autres celles du Cap Fagnet puisqu'il y en a 5, Saint-Pierre-en-Port 3, excusez-moi.

Damien LEVECQUE, EDF EN



C'est un point important que vous soulevez. Doit-on opposer l'éolien en mer à l'éolien à terre ? Il faut savoir qu'au niveau national, on a des objectifs en termes de développement des énergies renouvelables. L'objectif c'est de passer à 23 % de la production d'énergie issue d'énergies renouvelables. Cela nécessite de développer différentes formes d'énergies renouvelables, et notamment l'éolien. Et la traduction de cet objectif, qui a été faite au niveau national, nécessite de développer 6 000 MW d'éolien en mer et 19 000 MW d'éolien à terre. Pour avoir un ordre de grandeur, aujourd'hui il y a à peu près 7 5000 MW d'éolien à terre installés. L'idée c'est bien de développer, de commencer l'histoire de l'éolien en mer en France avec de nouveaux projets, mais de continuer le développement de l'éolien à terre. Et si on veut atteindre ces objectifs, et si on veut arriver à développer les énergies renouvelables, il faut faire les deux. C'est important de souligner que le développement de l'éolien en mer ne signifie pas la fin de l'éolien à terre. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

Michel VIMONT

En fait, si vous trouvez que ces éoliennes sur le Cap Fagnet et sur le site sont agréables à la vue, non. Moi je pensais que les éoliennes en mer allaient justement éviter ces constructions à terre. Dans la mesure où elles sont à 15 km des côtes, on les verra peut-être beaucoup moins, je ne vois pas du tout l'utilité des éoliennes à terre, surtout au nombre de 3 ou 4 ou 5, par-ci par-là. Je préfère l'idée d'un plan éolien global, avec des installations plus importantes que ces éoliennes qui sont dispersées un peu partout dans le paysage, sur la terre.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Je crains monsieur que votre question, enfin votre intervention, ne dépasse le cadre, je n'ose pas dire étroit, de la réunion de ce jour. Nous travaillons actuellement sur le projet de parc éolien en mer de Fécamp. Peut-être que votre intervention aurait d'avantage lieu d'être dans le cadre du débat énergétique qui est également en cours au niveau national et qui a été lancé par le gouvernement, il y a quelques mois ou quelques semaines. Une autre question, d'autres questions, ou votre curiosité est à peu près satisfaite ? Madame, oui.

Odile HORION

Oui, tout à l'heure monsieur COTTARD a déclaré que le projet pouvait être compatible avec celui de protection par le patrimoine de l'UNESCO. Je voudrais savoir comment tout cela pouvait s'articuler ? Cela me semble a priori incohérent. Merci.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Monsieur COTTARD accepte de vous répondre madame, puisque cela ne concerne pas directement le maître d'ouvrage.

Franck COTTARD

Bien. Votre question est intéressante et je voudrais aussi revenir sur les inquiétudes et les atermoiements de ceux qui pourraient craindre pour l'impact sur notre site. Bien évidemment depuis 5 ans nous y avons travaillé ardemment, nous avons fait partie du comité de pilotage, 4 élus étaient présents. Et bien sûr, la question primordiale a été celle de l'impact sur le paysage unique au monde, effectivement. Et une longue discussion, qui a mené d'ailleurs le conseil municipal qui était pour quelques membres défavorable, à arriver à con-



sensus quasi total puisque sur les 19 élus, 18 avaient donné un avis favorable sur ce parc éolien offshore.

Bien évidemment la question qui a été posée lors des différentes réunions, et je rappelle la concertation qui a été menée, a porté sur la compatibilité entre un projet de classement sur la liste du patrimoine de l'UNESCO et un parc éolien offshore. Le consortium a travaillé, enfin WPD en particulier. Il y a quelques exemples qui ont pu être expliqués lors d'une conférence organisée à Rouen, particulièrement sur l'installation des centrales nucléaires dans la vallée de Loire, qui montraient qu'il y avait une compatibilité entre l'UNESCO et un projet industriel, et puis aussi d'autres sujets, tel que le site de Skocjan en Croatie, qui est classé aussi au patrimoine de l'UNESCO et qui a non seulement pu permettre l'installation d'éoliennes à proximité. Aujourd'hui donc il n'y a pas d'incompatibilité, même si le projet UNESCO se poursuit, il sera révélé en juin d'ailleurs. Et puis nous avons mené parallèlement, puisque nous menons avec la ville d'Étretat et quelques communes, l'opération Grands sites pour obtenir donc le label des Grands sites de France. La question s'est également posée à ce moment-là pour savoir s'il était compatible d'imposer un parc éolien offshore au large, et donc sur la mer, avec une opération Grands sites et la réponse a été également positive. Cela a d'ailleurs été une question récurrente lorsque nous avons débattu.

Je dois dire que nous avons été sensibles, dans toute cette procédure, au paysage. Et c'est ce qui a permis d'aboutir aujourd'hui à un parc éolien situé idéalement, si l'on peut dire, pour ne pas nuire au paysage, vous pourrez le voir sur différentes simulations. C'est un travail qui a été considérable et qui a pu être mené grâce à la concertation je le disais, et grâce à l'insistance des élus locaux pour que l'impact soit le plus faible possible. Je rappelle d'ailleurs que WPD avait rencontré les associations concernées, locales, étretataises, et qui avaient donné généralement un avis positif sur l'implantation du parc offshore, ou quelques réserves en attendant des informations complémentaires. Dire aussi et enfin que la ville d'Étretat s'est positionnée largement et favorablement pour ce parc éolien offshore, et s'est inscrite dans deux pôles de travail, qui seront organisés par la suite, sur le paysage et le tourisme tout d'abord, bien évidemment, mais aussi, et je crois qu'il faut le rappeler, sur la thématique de l'emploi, puisque Étretat travaillera également pour connaître le développement économique et la possibilité de créer des emplois localement également. Et on s'est positionné dans ce cadre-là puisque c'est aussi un levier de développement inévitable et important, primordial, pour notre côte.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci monsieur le maire. Le maître d'ouvrage a quelques éléments supplémentaires à apporter. C'est pour les questions, monsieur le maire.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Sur l'UNESCO... Avant ça, je voudrais juste rappeler qu'on peut être favorable au développement des énergies renouvelables et de l'éolien en mer et être un amoureux de la nature. Et j'en suis un exemple. Et je partage entièrement l'analyse qui a été faite sur la présentation précédente, c'est juste au niveau de la conclusion qu'on a un désaccord. Mais l'analyse qui a été faite est, je trouve, extrêmement intéressante et on s'est inscrit dans cette démarche-là de respecter au mieux le paysage. Et toutes les discussions, je vous assure qu'on a eues depuis le début, étaient centrées sur cette question-là. Et c'est pour cette raison-là qu'on a



voulu préserver les différentes portes, puisqu'elles ont été spécifiquement citées au niveau paysager et avoir un site extrêmement éloigné des côtes. Sur UNESCO, on voit ici en fait un exemple concret, sur un classement de la Mer des Wadden au patrimoine mondial de l'UNESCO. Et on voit au large les différents points qui correspondent à des parcs éoliens, qui ont été construits pour certains avant le classement UNESCO, pour d'autres pendant UNESCO et ensuite. Et on n'a pas d'incompatibilité sur ce volet-là. Et d'ailleurs l'UNESCO a rappelé que des études spécifiques sur l'environnement étaient menées et qu'elle pourrait se prononcer sur la compatibilité de ces projets à partir de ces études. On aura également une étude d'impact sur l'environnement, avec un volet spécifique sur le paysage si le classement de l'UNESCO en question concerne spécifiquement le paysage. Et il y aura une lecture attentive de ce volet-là. Voilà.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci. S'il n'y a plus de question à proprement parler, pardon monsieur, excusez-moi, je vous en prie.

Jérôme SEYER

Une petite remarque. Jérôme SEYER, Association de protection du site des Petites-Dalles. Je remarque quand même sur la plaque que vous venez de passer concernant le Danemark, c'est que dans le cadre du Danemark, aucun des champs d'éoliennes n'étaient à moins de 34 km, sauf un qui était à 16 km et les autres étaient à 42 km. C'est un peu différent quand même.

Intervenant hors micro

Et la hauteur n'est pas la même.

Jérôme SEYER

Et les éoliennes sont plus basses.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Je propose que Jacques FEER qui habite au Danemark puisse répondre à la question, ce n'est pas tout fait le cas, en fait.

Jacques FEER, Dong Energy

Le premier parc qui a été installé en mer était à 3 km des côtes, c'était en 1991. Le parc de Hans Rev... Non le parc de Hans Rev est là-haut, il est là-haut. Non, mais le Danemark a fait la demande d'avoir toute sa côte inscrite dans le paysage de l'UNESCO puisque les Pays-Bas l'ont obtenu, l'Allemagne l'a obtenu. Et l'UNESCO a demandé au Danemark de s'inscrire dans la même continuité pour avoir un paysage... Donc le paysage doit aller, l'UNESCO doit aller jusqu'à Blavandshuk qui est, non, non, parce que ce n'est pas encore fait, la demande a été faite au début de cette année, et c'est l'UNESCO qui l'a demandé, si vous voulez.

Oui mais ça, c'est la situation actuelle, l'année prochaine cela aura sans doute changé.

Dominique PLANCHON, membre CPDP



S'il n'y a plus de question, je propose que l'on passe aux interventions. Et je donne la parole à la représentante de l'association PULSE que j'ai interrompue tout à l'heure.

Catherine BOUTIN

Catherine BOUTIN, chargée de la coordination du collectif PULSE, Pour Un littoral Sans Éolienne, qui regroupe tous les riverains des sites concernés par les différents projets le long du littoral français, de la Manche et de l'Atlantique ainsi que des professionnels qui se sont joints à nous, comme les pêcheurs. Les pêcheurs, oui monsieur, les pêcheurs du Tréport notamment. Moi j'habite le Tréport donc je connais très bien le sujet, j'ai été concernée par le premier projet du Tréport, c'est pour ça que je connais très bien le sujet et je peux parler de tous les mensonges qu'on peut raconter dans cette salle. Donc les pêcheurs, l'UMIH, l'Union de l'Industrie Hôtelière, monsieur GREGOIRE qui est venu nous rejoindre, et de la restauration, et nous avons aussi avec nous un tour-opérateur, Tourcom, qui commence à réaliser l'impact et le danger que peuvent représenter ces usines industrielles qu'on veut installer le long du littoral, ce qui évidemment n'est pas compatible avec le tourisme. Ou on choisit les usines ou on choisit le tourisme, c'est l'un ou l'autre. Ce n'est pas par hasard que justement le maire du Touquet et toute la com de com de sa région ont empêché le projet qui était devant leur côte, au Touquet, du côté de Berck. Il y a d'autres élus qui se sont battus pour empêcher que des projets s'installent, notamment Philippe de Villiers, à l'Île d'Yeux ou Noirmoutier. Il y a eu aussi Bougrain Dubourg, le président de la LPO, qui lui est pour l'éolien en mer sauf à l'Île de Ré parce qu'il a une maison, donc il a réussi à faire capoter son projet. Voilà. Donc ce sont déjà... Et il y a aussi d'autres élus du côté de Sète en Méditerranée, de gauche comme de droite, qui se sont unis pour faire tomber également leur projet. Donc ça n'est pas par hasard, les mêmes causes créent exactement les mêmes effets, je ne vois pas pourquoi Etretat et Fécamp seraient en dehors de ça.

Quant aux sites touristiques et à la protection du littoral, parmi les plus belles baies du monde, nous avons notamment la baie de la Somme. Et je peux vous dire que dans l'Association des plus belles baies du monde, il y a un site qui a voulu l'obtenir en Espagne et qui a été refusé parce qu'il y avait un projet d'installation d'éoliennes en mer. Ça c'est pour l'aspect touristique et visuel. Quant à la vue, on entendait régulièrement au Tréport, ce sera grand comme.... on les verra grandes comme des allumettes. Je vous signale qu'au Tréport c'était quand même déjà à 15 km et non pas à 10, c'est déjà un peu plus loin, que les machines étaient un peu moins hautes, là ça fait du 175 m de haut, c'est-à-dire deux fois minimum la hauteur de vos falaises. Sur une superficie qui est presque les $\frac{3}{4}$ de la ville de Paris. Je ne sais pas si vous vous imaginez ces monstres que l'on veut vous installer le long de votre côte, qui flashent toutes les secondes, avec une amplitude de pales qui est l'équivalent d'un Boeing 747, vous voyez un petit peu le tableau. Voilà, c'est ça que l'on veut vous mettre le long de la côte.

Alors dire que les touristes vont venir, moi j'habite au Tréport, je peux vous dire que sur la route du Tréport et de Dieppe, on pourrait l'appeler la route de la laideur, parce que nous sommes envahis de pylônes électriques et de ces monstrueuses machines, et je peux vous dire qu'il n'y a pas de bus ni de cars qui viennent visiter ces centrales éoliennes, loin de là, ils ne font que passer, et vite fait. D'autre part, on ne vous parle pas des pylônes électriques qu'il faudra rajouter pour raccorder toutes ces machines, ça évidemment on n'en parle pas. Quant à l'activité de pêche, là monsieur vous parliez de la navigation, si vous le souhaitez je



peux vous mettre en relation avec les pêcheurs du Tréport qui vont vous dire que eux se sont déplacés au Danemark pour aller voir le site au Danemark, et effectivement il n'y a aucun bateau qui peut aller à l'intérieur d'un parc éolien pour des raisons de sécurité bien évidentes, parce que c'est très dangereux, surtout en mer. Déjà sur terre les pylônes tombent, ça s'enflamme, les pales tombent, il y a des boulons qui tombent et je peux vous dire qu'en mer ça sera encore plus grave et la sécurité sera encore plus grande.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Je vais vous inviter à conclure madame s'il vous plait.

Catherine BOUTIN

Ce n'est pas fini. Quant aux emplois, on entend tout et n'importe quoi. Je mettrai à la disposition du site deux comptes rendus de la Compagnie du vent, on peut dire deux comptes rendus off, qui signalaient les besoins justement en termes de logement, pour les projets de parc éolien, de 140 éoliennes, c'était pas....

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Madame, je vais vous inviter à redonner votre micro, pour laisser d'autres personnes intervenir.

Catherine BOUTIN

Je finis là-dessus. Au Tréport, sur leur compte rendu, ils prévoyaient pour 140 éoliennes, 75 personnes pour la construction et 75 autres qui resteront habiter en mer, pour la construction de 140 éoliennes. Donc 75 personnes locales pour 140 éoliennes. Pour vous ça en fera 44, à peu près ou 45 allons y. Et en période de maintenance, la même chose, 75 le nombre de personnes qui seront concernées par le fonctionnement de la maintenance du site. Alors tout ça pour à peu près 44 emplois ou 45 emplois, même 50 emplois, détruire un si beau paysage, l'activité du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la pêche, la plaisance parce que la navigation ne sera pas possible. Eh bien, franchement, tout ça pour mettre une horreur pareille, je vous invite à me contacter pour ceux qui souhaitent en savoir un peu plus.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Je vous remercie madame, mais le président va s'exprimer au nom de la Commission particulière.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Je voudrais préciser madame que vous avez parlé du projet du Tréport, qui a effectivement fait l'objet d'un débat public il y a maintenant deux ans je crois. Nous sommes ici sur un projet différent, sur un site différent et un projet avec un maître d'ouvrage différent. Les problématiques ne sont pas exactement les mêmes.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Le maître d'ouvrage va répondre à quelques données chiffrées peut-être.



Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Non, mais juste réagir, je pense qu'il n'y a pas vraiment de dialogue par rapport à ça. Vous avez remarqué, à moins qu'il y ait eu un problème d'affichage sur la route, il n'y a pas eu de panneau Le Tréport en arrivant. Les pêcheurs, on a beaucoup discuté avec eux, on a une charte de collaboration avec le Comité régional des pêches. Je vous invite à vous rapprocher de Yannick POURCHAUX et de toute la Commission environnement du Comité régional des pêches qui se fera certainement un plaisir de vous expliquer tout le travail qu'on a réalisé avec eux et les engagements que nous avons pris. D'ailleurs, je crois que la charte de collaboration est dans le dossier du maître d'ouvrage. Sur la distance à la côte, si vous permettez, sur la distance à la côte, on est à plus de 10 km. Alors, je suis navré si je n'ai pas été très clair durant ma présentation, on est à 13 km depuis Fécamp et 15 km depuis Etretat.

Catherine BOUTIN

Intervention hors micro

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Nous sommes à Fécamp, nous sommes sur le projet éolien de Fécamp madame.

Catherine BOUTIN

Intervention hors micro

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Oui c'est tout à fait ce que montrait le diagramme, on peut voir jusqu'à plus de 60 km effectivement, donc là je confirme vos dires. Voilà, juste rappeler les éléments clés, et je passerai sur le détail parce qu'il n'y a pas vraiment de débat à avoir. Je vous invite juste à vérifier en réel en fait plutôt que supposer des éventuels effets, qu'ils soient positifs ou négatifs d'ailleurs. Et c'est ce que nous avons fait quand on regarde les effets sur le tourisme au Danemark, c'est du concret, et on espère que cela pourra être fait ici.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

D'autres interventions, oui monsieur.

Patrick DOMONGET

Oui merci. Je vais me mettre là parce que j'ai un petit visuel pour que tout le monde le voit. Donc je suis déjà intervenu tout à l'heure, je le réprécise, Patrick DOMONGET, je suis habitant de Montivilliers, je suis professeur d'histoire-géographie, très attaché évidemment au paysage. Et je vais commencer par une petite anecdote en essayant de respecter les 6 minutes qui sont le nouveau temps d'expression...

Dominique PLANCHON, membre CPDP

3 minutes.

Patrick DOMONGET

Sérieusement, j'en parlais encore ce matin avec mon fils qui est venu donc au centre Agfa à côté à Pierrefiques pour ses vacances. Il nous a envoyé une carte postale et il avait choisi les



falaises. C'est évidemment un endroit de balade pour nous, on y va très très souvent comme je l'ai dit à Saint-Jouin, on vient se baigner à Saint-Jouin, on vient se balader soit à Etretat, soit à Fécamp, comme ça a été dit. Ceci évidemment pour situer les choses. J'aurais plein de choses à dire, il y a énormément de choses à dire, je ne parlerai pas des pêcheurs mais j'y reviendrai en temps utile, pour évidemment voir de quelle manière ils s'expriment eux-mêmes. Moi je vais intervenir sur l'UNESCO. Il se trouve que dans le magazine Géo d'avril, c'est l'UNESCO en Normandie qui fait la couverture, ça c'est le visuel, c'est tout petit mais bon je pense que vous avez vu les affiches comme moi, pour les normands. Et en première page de ce dossier local sur l'UNESCO normand, toute la Normandie, les deux Normandie, je précise bien, incluant tous les sites UNESCO des deux Normandie, je le précise bien aussi, même si ça n'a pas été évoqué aujourd'hui, il y a en couverture une photo de l'Hôtel de ville du Havre. Et dans le colloque dont parlait le maire d'Etretat, le 9 février 2012, il y avait évidemment l'exemple de la vallée de la Loire, mais il y avait aussi l'exemple très local du Havre, qui expliquait pourquoi ils avaient été classés UNESCO, comment ils avaient été classés UNESCO et qu'est-ce que ça entraînait comme conséquences au quotidien. Il se trouve que suite au dialogue que j'ai engagé, avant, pendant ce colloque et puis après, la ville du Havre me sollicite pour évidemment apporter mon éclairage, non spécialiste mais avec évidemment des portes d'entrée très importantes, sur évidemment la manière de faire vivre leur label UNESCO. Bien sûr, en parallèle, je regarde la manière de faire vivre la candidature UNESCO d'Etretat et de l'alentour, que je soutiens. Et je tiens à rappeler une chose ici, il a dans l'Antiquité 7 merveilles du monde, une liste de 7 monuments qui sont les merveilles du monde. Actuellement l'UNESCO avec ce patrimoine mondial de l'humanité a la même vocation, a le même résultat touristique, d'accord, avec plus de 1 000 lieux. Et l'UNESCO est très très regardante sur les critères de classement. Et il ne suffit pas d'avoir un beau paysage. Il ne suffit pas d'avoir des peintres qui l'ont peint, pour obtenir un classement UNESCO. C'est beaucoup beaucoup plus complexe que cela. Et j'en viens à un exemple, l'UNESCO demande dans le dossier qu'on se penche sur la gestion. Et ici la gestion que je vois, c'est évidemment la gestion du trait de côte. La gestion de l'éboulement, du recul des falaises etc., qui va modifier le paysage à termes. Et l'UNESCO sera très attentive sur ce point-là, puisque c'est pour ce trait de côte que l'on souhaite classer ici.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Monsieur, je vais vous demander d'avancer vers votre conclusion.

Patrick DOMONGET

Il n'y a pas de problème. Et, par rapport à ça, bien évidemment, un projet éolien, intégré dans une réflexion plus large sur la politique de l'Etat français par rapport aux problèmes climatiques, à proximité d'une zone UNESCO, me semble un avantage et pas un inconvénient. C'est-à-dire que, en même temps, on montre le paysage qui est maintenu par l'action de l'Etat français sur le changement climatique, et on montre une action concrète, loin là-bas, à l'horizon, dans un paysage délimité, enfin ça a été très bien expliqué tout à l'heure, pour aller dans ce sens-là. Et pour conclure, je rappellerai que cette histoire du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO date de 1972. Ça fait 40 ans et il faut savoir d'où ça vient. En 1972, vous avez une conférence à Stockholm qui est le premier sommet sur la Terre. Ceux d'après ce sont Rio, Kyoto, Copenhague etc. Et dans ce sommet sur la Terre de



1972, à l'intérieur de toutes les questions d'environnement qui se posaient déjà, il a été demandé à l'UNESCO de protéger des lieux, des bâtiments, qui étaient menacés par des dégradations liées notamment à des problèmes environnementaux.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

J'avais cru entendre le mot conclusion.

Patrick DOMONGET

Il y a un lien entre les deux, entre le moment où on commence à s'interroger au niveau mondial sur ces questions climatiques et environnementales, et le moment où on commence à s'interroger au sein de l'UNESCO sur la manière de protéger ces bâtiments ou ces lieux menacés. Voilà, vous pouvez vérifier, c'est assez facile.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci, si je suis un petit peu sévère c'est parce que nous souhaitons que tous ceux qui veulent intervenir le puisse. Madame la députée, vous souhaitez intervenir ?

Estelle GRELLIER, députée de Seine-Maritime, Présidente de la Communauté de Communes de Fécamp, membre du Conseil municipal de Fécamp

Merci de me donner la parole. Je voudrais dire un ou deux mots en échos à ce que j'ai pu entendre, notamment sur le positionnement des élus du comité de pilotage. Et dire, peut-être que ce qui distingue et je m'adresse aussi aux représentants du Tréport, ce qui distingue le projet du Tréport que je connais un peu et celui de Fécamp que je connais encore mieux, c'est la manière dont les choses ont été organisées dans la concertation en préalable. Nous avons tenu, depuis fort longtemps, vous dites bien connaître les pêcheurs, je vous engage vraiment à voir le travail qui a été fourni ici avec les pêcheurs, pour voir quel était le zonage du parc d'éoliennes en mer qui serait le moins défavorable à leur zone de pêche, qui les décalerait le moins. Et c'est un des seuls zonages pour lequel l'accord, et ils auront l'occasion de dire, a été donné. Et ensuite nous avons rencontré l'intégralité des usagers en mer et ensuite naturellement les élus, en responsabilité du destin de leur commune. Dans le cadre d'un comité de pilotage, qui je crois était une méthode assez inédite de concertation, de confrontation de points de vues. Si on arrive aujourd'hui avec une forme de consensus autour de ce projet, c'est qu'il a fallu plus de 3 années de discussions, d'informations préalables, d'échanges d'arguments pour que nous arrivions à nous entendre sur ce thème. Donc ça ne s'est pas fait en 10 secondes au motif que le parc des éoliennes en mer, disons les choses clairement, pourrait rapporter quelques taxes aux communes qui seraient en co-visibilité. Donc il y a eu un gros travail de concertation sur lequel moi je souhaite absolument insister. Et à destination de ceux qui représentent notamment les communes de Sassetot-le-Mauconduit et Saint-Pierre-en-Port, vous dire que vos élus ont été intégrés dans ces réflexions et qu'ils ont donné leur accord. Simplement, sur les sujets de méthode, qui me semblent sur ce projet, extrêmement importants.

Après, pourquoi est-ce que nous souhaitons ce parc ? Parce que nous sommes extrêmement sensibles, en particulier dans cette région, aux enjeux énergétiques. Nous sommes entre la vallée de la pétrochimie et les centrales nucléaires, si nous nous résumons. Donc on ne peut pas être ici insensible à la manière dont demain, on diversifie les sources énergétiques. On



ne peut pas non plus être sourd et aveugle aux injonctions de l'Europe sur la nécessité d'aller à la diversification. On vit dans un monde qui est globalisé, nous aussi on a la connaissance de ces enjeux et on souhaite pouvoir y contribuer en faisant du renouvelable. Du renouvelable qui à terme d'ailleurs, peut être déconstruit dans son intégralité. Ce qui donne un impact moindre au paysage.

Je voulais quand même restituer la position des élus, ne pas se cacher derrière son petit doigt pour ne pas confronter les positions. Nous, nous y sommes très favorables, les élus de Fécamp y sont très favorables. Mais je voulais quand même insister sur le fait que pour arriver à cette position, nous avons beaucoup travaillé, beaucoup échangé, notamment avec le consortium et WPD. Et nous avons demandé beaucoup d'éléments. Et que dans chacune des communes qui l'ont souhaité, nous avons organisé des réunions publiques avec les habitants, pour créer les conditions d'une bonne implantation de ces parcs d'éoliennes en mer.

Et quelque part, pour rebondir sur la question qui a été posée et qui me semblait être une bonne question, même si elle ne relève pas de ce débat public, entre en effet ces parcs et du mitage de parc à terre, c'est vrai que nous par exemple à Fécamp, nous n'avons que 5 éoliennes sur le Cap Fagnet, qui depuis d'ailleurs a connu un développement touristique extrêmement important et des aménagements plutôt performants, parce que la commune à côté qui était en responsabilité de la fin du parc ne l'a pas souhaité. Aujourd'hui c'est vrai que par l'implantation des éoliennes en mer, on évite le mitage sur les traits de côte, et on permet d'avoir une efficacité dans le rendement de la production, de créer des emplois, et nous n'y sommes pas insensibles, d'organiser la formation sur ce territoire et notamment à partir du lycée de Fécamp. Et je crois que tout ça doit réussir à nous réunir.

Après moi j'entends, et je souhaite qu'on échange sur les éventualités de ceux qui penseraient que nous sommes là pour gâcher la côte. Moi je voudrais simplement dire, pour l'anecdote, je vis à Fécamp. Je suis favorable aux éoliennes en mer chez les autres et je le suis aussi devant chez moi. Donc je pense que là-dessus il ne faut pas caricaturer. Nous sommes certains à vouloir poser ces projets, pas simplement sur le plan de la co-visibilité, parce que c'est un dossier qui est beaucoup plus général. Je ne voulais pas être ici dans redire la position qui avait été portée, et depuis fort longtemps, et relativement bien travaillée par les élus du littoral, qui avaient beaucoup échangé je le redis sur ce thème. Nous n'avons pas spontanément dit oui sans savoir. Et je souhaite que cela soit précisé dans la suite de ce qu'avait dit monsieur le maire d'Étretat. Merci.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci madame la députée.

Bernard SCHUMPP, PULSE

Bernard SCHUMPP, collectif PULSE. Je vais tout de suite poser une question à madame Sandrine HUREL, à quel coût madame, ce projet ?

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Attendez, une rectification s'il-vous-plait, Madame Estelle GRELLIER.

Estelle GRELLIER



Nous avons une particularité, c'est que nous avons beaucoup d'élus femmes, ce qui est un bon... Sandrine HUREL en effet est élue de Dieppe et du Tréport et je suis moi élue de cette circonscription.

Bernard SCHUMPP, PULSE

Excusez-moi de vous avoir confondu. La question est la suivante : à quel coût ce projet ? Si le porteur du projet, le maître d'ouvrage, que j'appellerai plutôt le maître d'œuvre parce que maître d'ouvrage, c'est l'Etat, c'est lui qui a lancé l'appel d'offre. Si ce maître d'œuvre a le courage de présenter son projet, c'est une bonne chose. Par contre, je ne vois pas de présentation du projet de la part des élus locaux en termes de coût. C'est-à-dire, si le maître d'œuvre présente 2 milliards pour ce projet-là, il inclut tous ses travaux, c'est-à-dire les études, les achats des différents équipements, l'aménagement du port de maintenance à Fécamp et des constructions qui seront faites sur ce port, mais il n'inclut pas dans cet ensemble-là, tous les coûts qui seront faits sur le littoral, en particulier l'aménagement du port du Havre avec les différentes entreprises, qui vont être subventionnées pour créer des emplois ou créer des implantations. Tout cela n'est pas présenté au cours de ce débat public, c'est malheureux. Vous ne voyez que la part du maître d'ouvrage, mais pas en fin de compte, pour répondre à la première question qui a été posée par madame tout à l'heure, vous voyez un investissement, vous ne voyez pas le coût complet. C'est-à-dire qu'en fin de compte, pour être un petit peu plus clair et plus pédagogique, vous voyez le prêt que vous faites à un banquier mais vous ne voyez pas le coût que va vous coûter ce prêt auprès du banquier. C'est-à-dire qu'en fin de compte vous allez payer de l'ordre de 4 à 5 fois plus cher l'investissement qui est uniquement présenté au niveau du maître d'œuvre. Il faut rajouter à cet investissement les autres investissements qui arrivent, c'est-à-dire le port du Havre et tous les équipements sur Cherbourg et autres, les lignes électriques qu'il faut rajouter, les systèmes de gestion etc. Tout ça, ça va vous coûter horriblement cher. Et globalement si on veut comparer ce genre de choses avec d'autres productions d'énergies, vous allez avoir un système qui va coûter de l'ordre de 6 à 10 fois plus cher qu'une centrale EPR.

Alors qu'il y a d'autres solutions plus intelligentes, oui j'entends les *muppet show* de l'anti-nucléaire qui réagissent là, ne vous inquiétez pas, ils font un peu de bruit. Il faudrait regarder d'autres solutions, en particulier la méthanisation de type industrielle paraît une solution intéressante, la géothermie est aussi une solution intéressante et on n'en entend pas parler dans notre pays. Voilà, j'ai tenu mes 3 minutes, madame.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Je vous en remercie monsieur. Cela mérite quelques précisions de la part du maître d'ouvrage, en la personne de monsieur Bertrand ALLANIC.

Bertrand ALLANIC, EDF EN

Bonjour à tous, je suis Bertrand ALLANIC le directeur du projet. Je voudrais préciser certaines choses. Tout d'abord relative à la position maître d'ouvrage, maître d'œuvre. Nous sommes maître d'ouvrage, nous sommes investisseurs. C'est le consortium qui réunit 3 sociétés qui investit, à la fois dans le parc éolien et dans l'ensemble des aménagements, qu'ils soient aménagements portuaires ou aménagements je dirais sur l'ensemble du territoire.



L'ensemble des coûts, c'est à peu près 2 milliards d'euros, et tous ces coûts sont supportés par le consortium, on ne demande rien à quiconque pour nous aider à investir. Voilà.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci. Quelques mots.

Damien LEVECQUE, EDF EN

Je vais me permettre d'apporter une précision puisque le cas du port du Havre a été mentionné. Effectivement l'investissement sur le port du Havre, enfin, nous allons réaliser l'investissement, nous allons payer l'investissement pour le port du Havre, donc c'est bien intégré dans le coût du projet.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Vous pouvez donner quelques précisions ?

Damien LEVECQUE, EDF EN

Et c'est également le cas du coût du raccordement électrique, raccordement depuis le parc jusqu'au réseau électrique.

Bernard SCHUMPP, PULSE

Je suis désolé, c'est faux.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Monsieur s'il vous plaît.

Bernard SCHUMPP, PULSE

C'est faux ce que vous racontez. Prenez vos documents, sortez un document qui précise tout cela.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

C'est dans le dossier du maître d'ouvrage monsieur, si vous l'avez lu, vous avez des précisions sur les différents investissements et notamment le fait que l'investissement est fait par le... les travaux sont effectués par Réseau Transport d'Electricité. On a rappelé qu'il y avait une réunion le 25 juin organisée sur le raccordement en électricité et le coût en étant pris en charge par le maître d'ouvrage. C'est dans le dossier, je me réfère au dossier.

Peut-être pourriez-vous donner aussi, par rapport aux indications qui ont été données, sur le coût, je ne sais pas les chiffres qui ont été avancés, 5-6 fois plus cher que le nucléaire, donner quelques précisions à ce sujet ?

Damien LEVECQUE, EDF EN

Là effectivement on parlait d'investissement et on tient à insister sur le fait que l'investissement nous le portons. Après, l'électricité produite par l'éolien en mer, comme pour la plupart des énergies renouvelables je dirais à l'exception de l'hydraulique, coûte plus cher que d'autres technologies actuelles, nucléaires ou thermiques. Et le coût effectivement estimé, vous avez ici quelques chiffres pour les différents coûts de production. Le coût esti-



mé pour l'éolien en mer, alors il s'agit du prix moyen de production au MWh, 1 MWh représente 1 000 kWh pour les parcs éoliens en mer, l'ensemble des 4 premiers parcs issus de l'appel d'offre, ce sont des chiffres qui ont été publiés par le ministère en charge de l'énergie, le coût moyen c'est 202 €/MWh pour l'éolien en mer. On peut comparer ça avec ...

(Intervention hors micro)

A quelle date ? Tout ceci sont des coûts 2012.

(Intervention hors micro)

Pour de l'éolien terrestre, je ne pense pas. Pour comparer les coûts, on est de l'ordre de 50€/MWh pour du nucléaire existant. Pour le charbon et le gaz, alors tout dépend bien évidemment des prix du charbon et des prix du gaz, mais c'est autour des 70 à 75€/MWh. L'éolien terrestre coûte un peu plus cher, donc coûte 82€/MWh. L'éolien en mer lui est plus cher, c'est un point sur lequel..., on en est conscient, ça coûte 202€/MWh. Et pour le solaire photovoltaïque, c'est plus variable, ça dépend de la taille des projets, si c'est des centrales au sol ou mis sur des toitures, mais c'est autour de 220 à 400€/MWh environ.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci. Des interventions, monsieur, au deuxième rang. Allez-y monsieur, je vous donne la parole.

Jean-Marie BAILLY

Bien, moi je ne sais pas si j'appartiens au *muppet show*, je ne sais pas, mais....

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Vous pouvez vous présenter monsieur s'il vous plaît ?

Jean-Marie BAILLY

Jean-Marie BAILLY, je suis un retraité, avec une certaine expérience dans la vie. Et je suis quand même étonné d'entendre trop de dureté dans les mots. Parce que, avec le recul, quand je regarde le Havre, j'y étais en 1975 au Havre, et tout le monde disait du mal du Havre. Et puis maintenant, et bien, le site est beau, tout va bien, tout est intégré, il n'y a pas de problèmes particuliers, les gens sont fiers d'être dans leur ville, et c'était à l'époque quelque chose d'inavouable d'habiter au Havre. Je sais que ma femme ne voulait pas y habiter, alors vous voyez. Et pourtant, tout s'est bien passé. Et puis, et bien nous c'est pareil, il y aura bien entendu, il y a peut-être des petits inconvénients à droite, des petits inconvénients à gauche, mais au bout du compte, ce n'est pas là le problème. Le problème est de savoir comment tout ça va être vécu dans le cadre de votre politique, madame, comme vous nous dites, et de l'Etat et de l'Europe. Il faut élever le débat, et je crois, montons à l'essentiel, c'est là où les chemins sont les moins encombrés.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci monsieur,



Sylvie BARBIER

Oui d'accord. Sylvie BARBIER, Haute-Normandie Nature Environnement. Alors, une chose que je ne comptais pas dire, mais je pense qu'il faut quand même la repréciser, c'est que les coûts du nucléaire, ça commence enfin à émerger depuis quelques mois, sont très largement amputés de ce qui est pourtant imputé aux autres, en particulier le démantèlement. On ne sait pas, on sait tout juste que c'est tellement énorme qu'on ne peut pas chiffrer. Si vraiment on voulait inclure tous les coûts, je pense qu'on arriverait à une autre hiérarchie. Autre chose qui est souvent dite, c'est le nucléaire comme garant de l'indépendance énergétique de la France. Ah bon, nous avons donc la ressource sur notre territoire ? Tout ce monde sait que ce n'est pas le cas, et si on suit un petit peu l'actualité, par exemple africaine, on sait qu'un certain nombre de ressources du côté du Niger ou ailleurs sont de plus en plus convoitées par d'autres, et en passe de passer à ces autres. Et c'est un problème d'assurer à long terme cet approvisionnement. Je ferme la parenthèse.

Je voulais simplement intervenir sur autre chose. C'est que, on parle pour certains de tourisme et de paysage, d'une façon qui me paraît à dépasser, qui est en terme de propriétaire d'une part, surtout ne gâchez pas ma vue, et d'autre part, justement quelque chose qui considère un paysage comme purement un décor. Et là, en tant que militante environnementaliste, je voudrais attirer l'attention, comme je l'ai fait dans un certain nombre d'autres instances, par exemple sur le développement du tourisme sur l'axe Seine, sur le fait que de plus en plus, et heureusement, il progresse une conception de nos milieux de vie où sont intégrés à la fois la nature, le souci de la respecter et même de développer la biodiversité, mais aussi le fait que les activités humaines sont à prendre en compte. Et du coup, le développement d'un tourisme industriel, et j'aimerais bien que le mot industriel ne soit pas utilisé comme un repoussoir, ça veut dire activités humaines. Et de plus en plus, il y a un souci justement d'arriver à des installations qui d'une part sont mieux intégrées et surtout sont plus respectueuses du milieu, pas simplement de la vue, du paysage. Et quelque chose qui porte de plus en plus lorsque j'essaye d'aboutir à une amélioration de la conception du tourisme, ce sont des milieux, qu'il faut apprendre aux différents touristes, et ils ne demandent que ça, à connaître et comprendre, dans leurs interactions que ce soit biologique, physique, comment s'est constitué ce paysage, comment le préserver, comment avoir une pêche qui permet de reconstituer les populations halieutiques, d'améliorer la biodiversité du milieu, enfin, dans cet esprit-là. Et là, il y a énormément à faire, et je pense qu'il y a un progrès qui est également en cours, sur l'interaction entre aménagement du territoire, terrestre et marin, il y a des études qui se font, il y a des choses qui sont en train d'être menées au niveau du comité maritime de façade. C'est quelque chose également dont la population devrait être mieux instruite. Et lorsque l'on organise des visites, lorsque l'on forme des conférenciers, je pense qu'il faut intégrer également cela.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci madame. Oui, 3 minutes, très rapide.

Patrick DOMONGET

Oui, très rapide, je voulais juste, j'aimerais que la diapositive précédente apparaisse. Madame BOUTIN, je vais essayer de respecter la minute comme ça on aura exactement le



même temps ensemble. On ne va pas continuer. Juste par rapport à l'intervention de monsieur SCHUMPP et par rapport à une autre question...

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Madame s'il vous plaît, laissez le débat se dérouler sereinement.

Patrick DOMONGET

Sur le tableau que vous avez vu, il y a l'EPR, qui monte à 90€, l'éolien terrestre qui est à 82€, voilà celui-là, il faut savoir que l'éolien terrestre à 82€, c'est un tarif d'achat qui est ancien cela a été rappelé, pour évidemment lancer la filière, qu'on arrive quasiment à maturité et qu'on est donc dans des coûts de revient inférieurs à l'EPR. Parmi les raisons qui font que en plus de l'éolien en mer évidemment, il faut aussi développer largement l'éolien terrestre, il y a le coût par rapport à l'EPR. Et c'est d'ailleurs ce qui s'est dit hier dans une réunion du débat sur la transition énergétique, où il y avait évidemment consensus pour développer toutes les énergies renouvelables, quelles qu'elles soient, évidemment les énergies d'éolien en mer, mais aussi l'éolien terrestre, l'hydraulique, le photovoltaïque, etc. Voilà c'est tout.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci.

Catherine BOUTIN

Je voudrais quand même répondre...

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Oui, enfin l'objet du débat public n'est pas de se répondre les uns aux autres mais de présenter des interventions argumentées. Madame nous acceptons de vous redonner la parole pour quelques instants, mais ne polémiquez pas, ce n'est pas l'objet du débat public.

Catherine BOUTIN

Je voudrais simplement dire qu'il faut parler des coûts mais aussi de la productivité parce qu'il faut savoir que ces machines, en Haute-Normandie, sur notre territoire terrestre, marchent à 22% du temps, résultats du site RTE. Or, 22 % du temps, ce n'est même pas un trimestre par an. Toutes ces monstrueuses machines pour ne même pas fonctionner un trimestre par an. Il faut savoir que celles qu'on va mettre sur l'eau, dans l'eau, ce sont les mêmes, un peu plus grosses certes, mais ce sont toujours des éoliennes. Contrairement à ce qui est raconté ici par les vendeurs, elles ne vont pas fonctionner à 38 % du temps comme on lit partout sur la documentation. Si elles font 25 %, ce sera beau. C'est-à-dire à peine, même pas, un trimestre par an, tout ça pour même pas un trimestre par an. Pour une durée de vie qui est de 15 ans, parce que les éoliennes terrestres, la première éolienne terrestre qui a été installée en France, elle a été installée par Jean-Michel GERMA de la Compagnie du vent, que nous connaissons très bien. Elle s'est effondrée pendant son débat public. Sa machine n'avait même pas 12 ans et elle faisait 60 m de haut. Alors pour des durées de vie 3 à 4 fois moins longues, pour une production 2 ou 3 fois, enfin 4 fois moins forte que les autres types d'énergies, pour des coûts 2, enfin 4, au moins 5 fois plus chers que les autres types



d'énergies. C'est ça qu'il faut voir, le rapport qualité-prix. C'est la montagne qui accouche d'une souris, l'éolien.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci madame. Y a-t-il dans la salle d'autres ?...

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Peut-être des précisions de la part du maître d'ouvrage, notamment sur le temps de fonctionnement. Et puis éventuellement s'il y a des retours d'expérience à ce sujet, sur les chutes des éoliennes.

Damien LEVECQUE, EDF EN

Sur le temps de fonctionnement, c'est un point important. L'intérêt de mettre des éoliennes en mer, enfin il y a plusieurs intérêts mais l'un des intérêts principaux c'est qu'il y a plus de vent, le vent est plus puissant et plus régulier. C'est la raison pour laquelle les études que nous avons réalisées sur le vent, qui sont basées sur des mesures à terre et également au niveau de la digue d'Antifer qui permet d'avoir de bonnes conditions marines, nous permettent d'évaluer le facteur de charge à 40 %. Donc oui au niveau national....

(Intervention hors micro)

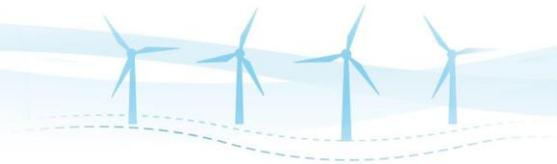
Damien LEVECQUE, EDF EN

22 sur terre, vous avez raison, dans les documents de RTE, ce qu'on appelle le facteur de charge est de 22 ou 23 % en moyenne. En mer, il est plus important et il sera de 40 % pour le parc éolien en mer de Fécamp.

Rémi CASTEYRAS

Simplement pour illustrer ce propos, je pense qu'il y a peut-être des marins dans la salle, des personnes qui font de la voile, interrogez-les, ils vous diront que juste derrière les falaises il y a beaucoup moins de vent que lorsque l'on va très loin en mer. Eux évidemment ils ont besoin du vent pour avancer, et c'est un élément qui est important. Et on peut s'assurer de la production aussi grâce à ces retours d'expérience.

Un autre point sur la durée de vie des éoliennes, Jacques FEER a parlé des premières éoliennes installées en mer tout à l'heure. Elles ont été installées en 1991, elles continuent à tourner, Jacques ? Elles continuent à tourner et on n'envisage pas de les démanteler. Non, elles continuent à fonctionner parfaitement. Si on parle maintenant d'éolien en mer, lorsqu'on essaye de parler d'incidents, de risques etc., on regarde les éoliennes 4 GW installées en Europe de l'Ouest, en mer, je ne parle que des éoliennes en mer, c'est à peu près 1 500 éoliennes, il n'y en a aucune qui s'est effondrée. Et si on regarde maintenant sur le nombre, je ne me souviens plus du nombre d'éoliennes installées en Europe de l'Ouest, il y en a quand même un certain nombre, quand on regarde la probabilité qu'une éolienne s'effondre, elle est inférieure..., elle est de 1 éolienne effondrée pour 1 million d'éoliennes installées par an. C'est ça la probabilité, quand on regarde le nombre d'éoliennes installées qui tournent et le nombre d'éoliennes qui se sont effondrées. Voilà.



Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci.

Sylvie BARBIER, France NATURE ENVIRONNEMENT

Une précision, je pense que tout le monde se souvient de la force considérable du séisme qui a entraîné Fukushima, or les éoliennes qui étaient au large ont toutes tenu.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci. Madame, vous souhaitez une intervention ?

Odile HORION

On s'est battu contre le port méthanier à Saint-Jouin, et pendant plusieurs années on a vu que les actionnaires ont changé entre temps, ce n'était pas les mêmes. Et je me demandais également là pour ce projet, puisque c'est censé durer 25 ans et qu'il y aura démantèlement, est-ce que vous pouvez nous garantir, vous avez pris des provisions pour tout ça, etc., que ce sera toujours les mêmes acteurs qui seront là dans toutes ces années, qu'il n'y aura pas des reventes, qu'il n'y aura pas des sessions de part ? On sait qu'il y a des licenciements au Danemark concernant les producteurs d'éoliennes, il y a quand même beaucoup de mouvements concernant cette énergie-là. Ce n'est pas aussi fiable que ça, en ce moment on est concentré sur les éoliennes parce que le fossile c'est fini et que le solaire on n'est pas encore très au point. On est concentré sur les éoliennes et on met tout le paquet sur les éoliennes maintenant mais j'ai l'impression que les acteurs peuvent également profiter de ce..., voilà.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Le maître d'ouvrage souhaite-t-il répondre sur sa pérennité ?

Bertrand ALLANIC, EDF EN

Simplement pour dire que c'est un investissement de 2 milliards d'euros, donc forcément que le maître d'ouvrage ne va pas partir en courant, il est là pour 25 ans, 25 ans d'exploitation. Des garanties ont été apportées dans le cadre de l'appel d'offre, si, à l'issue du débat public, le maître d'ouvrage confirme le projet, s'il décide d'y aller, et bien il restera pour longtemps, pour la durée d'exploitation de 25 ans. Bien entendu, c'est sans préjuger de l'avenir si un acteur veut quitter le consortium.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Monsieur le maire d'Étretat souhaite ajouter quelques mots.

Franck COTTARD, maire d'Étretat

Alors je ne sais pas si ce sera pour conclure, pourquoi pas, puisque j'ai ouvert la séance, pourquoi pas la clore. Je voudrais revenir sur les propos de madame HORION qui se souviendra que commune d'Étretat lorsque le débat était mené et la lutte a été menée contre le port méthanier, Étretat y était une pièce majeure puisqu'elle faisait partie du collectif des 7 communes opposées au port méthanier, port assez néfaste pour la côte. Aujourd'hui le projet de parc éolien nous paraît favorable pour le développement de notre côte. Je dirai aussi que je ne suis pas adepte du *Nimby*, « *Not In My BackYard* ». Effectivement nous avons ré-



fléchi à l'impact visuel sur la côte, nous y avons été sensibles, et nous l'avons défendu aussi au sein du comité de pilotage. Dire encore, pour revenir sur le projet UNESCO, qu'il sera aussi orienté, et je ne voudrais pas révéler la restitution qui aura lieu le 20 juin, il sera également aussi influencé par l'originalité du projet et du dossier que nous déposerons dans le cadre de l'inscription au patrimoine de l'UNESCO, tant pour la vallée de Seine que pour la Côte d'Albâtre. De cela nous avons réussi aussi à unir les communes du littoral jusqu'à Varrangéville et aussi les représentants du Parc des Boucles de la Seine, pour avoir un projet commun dans le cadre du développement. L'éolien a été un sujet sensible, nous l'avons évoqué. Et croyez bien que je suis sensible à ma commune puisque j'y suis né, et sensible à son développement. Donc bien évidemment nous avons évoqué ce projet de parc éolien. Et je voudrais dire qu'un élu est là aussi pour prendre ses responsabilités et faire des choix, qui sont parfois difficiles. Les élus du comité de pilotage ont fait un choix, considérable pour un projet structurant. Il ne faut pas oublier aussi que c'est le développement d'une énergie nouvelle, d'énergie propre, bien loin du projet de port méthanier que nous avons combattu et que nous avons réussi à combattre et à éliminer de notre côte, fort heureusement.

Dominique PLANCHON, membre CPDP

Merci. Plus d'autres interventions ? Je vais céder le micro au président de la Commission particulière qui va conclure cette réunion. Et pour ma part je vous remercie de cette participation.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Merci de votre présence et des interventions. Notre prochaine réunion se tiendra au Havre le 14 mai sur le temps du chantier, notamment les emplois, les aménagements sur le port du Havre, à 19h30. Je voudrais aussi dire que le débat continu aussi sur internet, vous avez eu tout à l'heure l'adresse, vous avez sur les documents l'adresse du site mais vous le trouvez facilement « débat public éolien Fécamp ». Et vous pouvez intervenir, poser des questions, et vous avez des documents qui sont à votre disposition en bas. Merci, bon week-end ensoleillé.